



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Abdalla (Ouganda)	495
Discours de M. Cissokho (Mali)	499
Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	504
Discours de M. Tsering (Bhoutan)	508
Discours de M. Saude Maria (Guinée-Bissau)	511
Discours de M. Palma Gálvez (Honduras)	514

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

En l'absence du Président, M. Al-Zawawi (Oman), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. ABDALLA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion d'adresser au Président et, par son entremise, à toutes les délégations ici réunies les salutations de S.E. le maréchal Alhaji Idi Amin Dada, VC, DSO, MC, président à vie de la République de l'Ouganda, ainsi que de son gouvernement et de tout le peuple ougandais, qui formulent les vœux les plus sincères pour que nos délibérations soient fructueuses. L'Ouganda attache une grande importance à cette organisation, convaincu qu'il est qu'elle peut servir réellement les intérêts de l'humanité.

2. Au nom de ma délégation, je désire féliciter M. Hamilton Shirley Amerasinghe de son élection unanime à la présidence de cette session. Sa grande renommée et la liste impressionnante de ses succès diplomatiques et administratifs constituent la meilleure garantie qu'il saura s'acquitter de ses fonctions avec compétence, à la satisfaction de tous les Etats Membres et pour l'honneur du mouvement non aligné, dont son pays fait partie. Il peut, dans l'accomplissement de son mandat, compter sur le plein appui de ma délégation.

3. Je voudrais aussi rendre hommage à son prédécesseur, le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, pour la manière efficace dont il a dirigé les délibérations au cours de la dernière session.

4. Enfin, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à son personnel pour l'excellent travail qu'ils accomplissent. L'Ouganda apprécie à sa juste valeur l'oeuvre accomplie par M. Waldheim en

faveur de la paix, de la justice et de l'égalité, et particulièrement au service du tiers monde. Le dévouement dont il fait preuve envers cette organisation restera inscrit dans les annales des Nations Unies. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de ses services dans le domaine de la décolonisation, de même que pour la manière dont il s'est attaqué aux problèmes des régimes minoritaires racistes en Afrique australe.

5. Ma délégation voudrait maintenant féliciter le peuple du nouvel Etat de la République des Seychelles, qui vient d'accéder à l'indépendance. L'Ouganda accueille chaleureusement ce nouvel Etat d'Afrique au sein de cette organisation mondiale. C'est une preuve de plus de la détermination de l'Afrique de briser les dernières chaînes du colonialisme et de créer une société humaine libre et pacifique. Il est maintenant du devoir de l'Organisation des Nations Unies d'aider ce nouvel Etat à préserver son indépendance politique et économique, de même que son intégrité territoriale.

6. En accueillant ici la République des Seychelles, l'Ouganda voudrait exprimer l'espoir que, au cours de cette session, la République populaire d'Angola et la République socialiste du Viet Nam trouveront en cette organisation la place qui leur revient de droit.

7. Je voudrais saisir aussi l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de dire combien nous avons été attristés par la disparition du président Mao Tsé-toung et je voudrais, par votre entremise, Monsieur le Président, transmettre au Gouvernement et au peuple chinois l'expression de mes condoléances pour la perte de ce grand chef vénéré.

8. La communauté mondiale connaît encore un certain nombre de foyers ardents de tension politique. L'Organisation des Nations Unies s'est toujours préoccupée de trouver des solutions à long terme à ce genre de problèmes, afin d'instaurer une paix mondiale durable, ainsi que la justice et l'égalité entre toutes les nations de cette terre.

9. Au moment même où je vous parle, la grave situation qui règne en Afrique australe représente une menace toujours plus sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

10. Cette assemblée, pendant de nombreuses années, n'a cessé, lors de ses débats et dans ses résolutions, de condamner le régime minoritaire raciste illégal de Rhodésie. Les sanctions contre le régime rebelle de Ian Smith ont lamentablement échoué, en raison de l'appui que le régime de Vorster et certains autres Etats Membres représentés au sein de cette assemblée lui ont accordé.

11. Les derniers événements du Zimbabwe et les observations présentées durant ce débat ont souligné la nécessité qu'il y a de trouver immédiatement une solution à l'impasse du Zimbabwe. Diverses propositions ont été faites, ces dernières semaines, de toute évidence pour résoudre le problème rhodésien par des moyens pacifiques. On peut se demander pourquoi le peuple du Zimbabwe devrait encore attendre deux ans ou plus avant que le pouvoir lui soit transféré, alors qu'il combat le régime illégal rebelle de Smith depuis 1965. Le peuple du Zimbabwe a versé son sang, pendant de longues années, et en particulier au cours des 11 dernières années, dans sa lutte pour l'indépendance. L'Ouganda a donné et continuera de donner son appui matériel et moral aux mouvements de libération du Zimbabwe. Alors que la libération totale est maintenant en vue, il faut s'opposer fermement à toute tentative faite pour demander aux mouvements de libération de déposer les armes. C'est pourquoi le président Amin, ne faisant qu'une seule voix avec le peuple ougandais tout entier, a bien demandé aux mouvements de libération de ne pas abandonner la lutte armée. La lutte armée doit être intensifiée, jusqu'à ce que les racistes Smith et Vorster soient amenés à capituler et que la libération totale arrive.

12. En dépit de nombreuses résolutions des Nations Unies, à qui est confié le mandat de la Namibie, l'Afrique du Sud fasciste continue illégalement d'occuper la Namibie. En plus d'occuper illégalement la Namibie, l'Afrique du Sud a aussi étendu sa politique inhumaine de l'*apartheid* à ce territoire. L'Afrique du Sud est en train de fragmenter la Namibie et de créer des régimes fantoches, en vertu de sa politique des bantoustans. Le travesti de conférence constitutionnelle qui a récemment eu lieu en Namibie a été dénoncé par la South West Africa People's Organization [SWAPO], représentant authentique du peuple de la Namibie, que nous appuyons. L'Afrique du Sud a continué la militarisation de la Namibie et en a fait un Etat policier à partir duquel le régime raciste lance des attaques contre d'autres Etats africains indépendants. Nous ne saurions accepter ces actes barbares.

13. Le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, poursuit une vaillante lutte contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous adjurons toutes les nations éprises de paix d'appuyer sa juste cause jusqu'à la victoire définitive. L'Ouganda, quant à lui, continuera d'apporter toute l'aide possible à ce peuple héroïque.

14. L'Assemblée se rend parfaitement compte que les principes sur lesquels s'appuie le système de l'*apartheid* sont en pleine contradiction avec les principes mêmes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, le régime raciste sud-africain a commis et commet toujours des crimes contre l'humanité et il est certain que ce régime continue d'être une menace à la paix et à la sécurité internationales. Faisant abstraction de toute propagande, de tout sentiment, nous savons tous que la tyrannie de l'Afrique du Sud, qui n'a pas son pareil dans le monde, se maintient grâce à une législation délibérément raciale et est le fait d'une administration impitoyable, des services secrets et des forces de police.

15. La situation en Afrique du Sud représente plus que jamais auparavant une épreuve grâce à laquelle nous pourrions nous rendre compte dans la pratique de la vraie valeur de l'Organisation. Quant à nous, nous n'avons jamais

caché notre hostilité au système de l'*apartheid* et ne cherchons pas à dissimuler que ce que nous voulons, c'est l'élimination de ce régime raciste et de sa politique.

16. Depuis longtemps, nous entendons certains Etats Membres de l'Organisation s'élever bruyamment contre la politique de l'*apartheid*, alors qu'en même temps ils arment l'Afrique du Sud et fournissent même à ce pays des réacteurs nucléaires pour lui permettre de consolider sa politique. Ces pays ont essayé de renforcer la crédibilité de Vorster, qui se fait passer maintenant pour un médiateur et pour l'un des instruments d'une prétendue solution à un problème africain. Il est temps maintenant que ceux qui se disent les amis de l'Afrique indépendante se lèvent pour que nous sachions qui ils sont. Nous pensons que ceux qui continuent de fournir à l'Afrique du Sud des armes perfectionnées et dangereuses ne peuvent prétendre en même temps être à nos côtés. Les événements actuels d'Afrique du Sud montrent que l'*apartheid* est en train de s'effondrer et que la majorité opprimée d'Afrique du Sud est prête à donner sa vie pour la libération totale de son pays. Nous nous unissons à tous les peuples épris de paix pour pleurer la mort des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants innocents tués par une bande de terroristes racistes. Que ceux qui soutiennent Vorster sachent que le bateau coule et que le temps est venu pour eux de faire un choix.

17. Depuis la création de l'Etat sioniste d'Israël, la situation au Moyen-Orient est une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ceux qui appuient le sionisme israélien oublient que, au cours des 30 dernières années, on a fait souffrir les Palestiniens. Ceux-ci ont été chassés dans le désert, survivant de charité et vivant sous des tentes. Les sionistes et leurs alliés ont traité les Palestiniens comme s'ils étaient un surplus humain dont il faut se débarrasser n'importe où, dans le désert, où les conditions sont si dures.

18. C'est une vérité que, sans l'aide militaire des puissantes forces impérialistes, les ambitions d'Israël auraient été déjà anéanties. Il ne faut pas que l'Assemblée se laisse intimider par ces forces impérialistes quand elle condamne les atrocités sionistes commises au Moyen-Orient et ailleurs. Il n'y aura de solution durable au Moyen-Orient que si Israël se retire des territoires arabes occupés et si les droits du peuple palestinien sont pleinement reconnus.

19. En ce qui concerne la situation au Liban, nous espérons que le peuple de ce pays si troublé saura trouver rapidement une solution pacifique et durable aux conflits qui existent dans ce pays, afin que le peuple arabe puisse concentrer son attention sur son principal objectif au Moyen-Orient.

20. Ma délégation s'alarme devant le manque de progrès dans le domaine du désarmement et devant la tendance croissante à la production, au stockage et à la prolifération des armements, et en particulier des armements nucléaires. Les vastes ressources que le monde consacre à la course aux armements pourraient être employées utilement au développement social et économique des pays en développement. C'est dans cette perspective que ma délégation veut faire sienne la proposition de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à Colombo du 16 au 19 août 1976, en vue de la

convocation, le plus rapidement possible, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de traiter de la question du désarmement.

21. Le monde s'est beaucoup transformé depuis la rédaction de la Charte des Nations Unies, il y a 30 ans. Le nombre des Membres de l'Organisation s'est beaucoup accru ainsi que ses activités, surtout dans les domaines fonctionnels et à propos d'autres questions internationales d'un intérêt brûlant que nous avons dû aborder depuis. Ces changements fondamentaux dans la réalité de la vie internationale nécessitent des changements correspondants dans la structure de l'Organisation qui requièrent notre attention urgente.

22. Le système de vote négatif au Conseil de sécurité, par exemple, déplaît plus que jamais à la plupart des membres de cette assemblée parce qu'il va à l'encontre du principe de l'égalité de tous les Etats et confère à un petit nombre un statut privilégié qui minimise la volonté de la majorité. Nous avons déjà dit que cette organisation était fondée sur le principe fondamental de l'égalité entre les nations, grandes ou petites, puissantes ou faibles, riches ou pauvres. Par conséquent, ma délégation demande instamment que le système du veto soit remplacé par un système plus démocratique, plus conforme aux exigences du droit et de la justice.

23. L'Ouganda a suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et y a participé. Bien qu'étant un pays sans littoral, l'Ouganda s'intéresse activement à l'exploitation pacifique des ressources des fonds marins pour le service de l'humanité. Mon gouvernement est prêt à appuyer une convention internationale équitable en vue de l'exploitation efficace de ces ressources.

24. L'Ouganda estime que toute convention sur le droit de la mer doit suffisamment tenir compte des intérêts de tous les pays, y compris les pays sans littoral. Le désaccord persiste dans beaucoup de domaines et les pays non alignés ont déjà fait des propositions pour faire reconnaître le droit de libre accès à la mer et de la mer. Cette question, ainsi que d'autres relatives notamment au fond des mers et à son exploitation ainsi qu'à la zone économique exclusive, doit être résolue de manière satisfaisante avant que nous puissions parvenir à une convention acceptable pour tous. Nous ne devons pas nous laisser intimider par la menace de mesures unilatérales que pourraient adopter certains Etats Membres et conclure une convention qui ne tiendrait pas compte de nos intérêts. Nous espérons que les difficultés qui subsistent seront résolues à la sixième session, qui doit avoir lieu en 1977, d'une manière qui tiendra compte de la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

25. Passons maintenant à la situation économique mondiale; nous connaissons tous les raisons et les circonstances qui ont conduit à la crise économique internationale actuelle. Bien que des perspectives d'amélioration se dessinent sur la scène économique internationale, la croissance économique des pays en développement a en général été très minime et dans certains cas elle a même été négative. Les pays les plus gravement affectés sont ceux qui sont le moins capables de faire face à cette crise. Etant donné que

18 des 29 pays les moins développés se trouvent en Afrique et que beaucoup d'entre eux sont dépourvus de littoral ou situés dans des régions de catastrophes et que, par ailleurs, c'est en Afrique également que se trouvent 28 des 45 pays les plus gravement touchés [voir A/31/21, annexe IV], le continent africain a été le continent le plus sévèrement atteint de toutes les régions du monde. Il mérite donc une assistance accrue de la part de la communauté internationale.

26. La disparité alarmante entre les niveaux de développement des pays développés et des pays en développement en est venue à constituer une menace à la paix et à la sécurité du monde. Il faut trouver des solutions durables aux problèmes graves qui découlent de la manière dont sont actuellement réparties les richesses du monde, du rapport entre les matières premières et les produits manufacturés, de la discrimination dans le système des échanges internationaux et dans les systèmes monétaires et de crédit. Mon gouvernement considère que l'évolution vers un nouvel ordre économique international est une réaction logique face à l'urgente nécessité d'élargir considérablement les perspectives de développement du monde en développement.

27. A cet égard, nous réaffirmons notre soutien aux positions adoptées dans diverses conférences internationales, notamment lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] et de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

28. Mon gouvernement se préoccupe beaucoup de la lenteur avec laquelle sont mis en oeuvre certains des programmes d'action généralement acceptés pour la communauté internationale. Il est particulièrement décourageant de relever le manque d'enthousiasme dont font preuve les pays développés pour mettre en oeuvre les décisions adoptées par l'Assemblée générale en vue de fonder le nouvel ordre économique international. Les efforts déployés par les pays en développement pour amener des changements économiques et sociaux ont été sérieusement entravés par des contraintes de tous ordres qui ont, entre autres, empêché que ces efforts ne parviennent à l'objectif de croissance de la Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement. Les pays en développement devraient accepter et remplir leurs obligations et engagements découlant des décisions et recommandations destinées à poser les bases du nouvel ordre économique international. En outre, les pays développés devraient réagir de façon plus positive aux propositions des pays en développement contenues dans la Déclaration de Manille¹ adoptée lors de la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est tenue du 26 janvier au 7 février 1976.

29. Ma délégation est profondément préoccupée du manque de progrès réalisés par la Conférence sur la coopération économique internationale à Paris. Après près de neuf mois

¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

de négociations, les pays développés n'ont même pas répondu, en dehors de remarques générales, aux propositions concrètes présentées par le Groupe des 19 pays en voie de développement participant à la Conférence. Au cours de la trentième session de l'Assemblée générale, nous avons exprimé des doutes à l'endroit de la Conférence de Paris, et l'impasse dans laquelle elle se trouve semble confirmer nos craintes. Nous voudrions donc proposer que toutes les négociations futures de cette nature soient menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

30. Le problème réel qui se pose à nous est de savoir si, oui ou non, nous allons être capables d'arriver à nous accorder sur les réalités politiques d'un monde économiquement divisé, de savoir si, oui ou non, nous pouvons parvenir à un accord sur la nécessité d'établir un système économique viable pour la répartition équitable des ressources du monde. Telle est la réalité brutale qui se présente à nous. L'humanité est maintenant à la croisée des chemins. Ou nous nous tournons vers le nouvel ordre économique international, ou nous choisissons de poursuivre sur la voie du système économique international actuel qui est inéquitable. Ma délégation est certaine que le système des Nations Unies peut parvenir à une approche multisectorielle intégrée des problèmes du développement économique et social.

31. A ce sujet, je voudrais mentionner le caractère limité des progrès réalisés en mai dernier à Nairobi, lors de la quatrième session de la CNUCED, et prier instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait d'accepter, entre autres, le principe de l'indexation, d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 de leur produit national brut pour l'aide officielle au développement conformément à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], d'accepter l'annulation ou le moratoire des dettes extérieures des pays en développement, et d'appliquer les mesures spéciales en faveur des pays en développement les plus gravement touchés, les moins avancés, sans littoral et insulaires.

32. Outre ce qui précède, des décisions économiques à très grande portée ont été prises au cours de la récente Conférence de Colombo et l'Ouganda a appuyé ces décisions, que la Présidente en exercice du mouvement non aligné, Mme Bandaranaike, a déjà présentées dans la déclaration qu'elle a faite le 30 septembre dernier devant l'Assemblée générale [11^e séance]. Ces décisions représentent les aspirations communes d'un groupe très important de membres de la communauté mondiale. Elles soulignent l'importance de l'autosuffisance. Les pays non alignés, ensemble, défendront ces aspirations, et la communauté mondiale devrait en tenir compte.

33. Je voudrais redire notre ferme conviction que, quelles que soient les mesures que la communauté internationale prendra en faveur des pays en développement, le développement économique de chaque pays du tiers monde reste la tâche principale de l'Etat intéressé. Mon gouvernement estime que l'assistance internationale et étrangère dans les domaines financier et technique ne peut que compléter les efforts nationaux en matière de développement. A ce propos, l'Ouganda a adopté des mesures pour apporter des

changements institutionnels à notre économie et le gouvernement a établi sa pleine souveraineté sur les ressources naturelles de l'Ouganda afin d'assurer que le développement économique progresse de manière à servir au mieux les intérêts du peuple.

34. Prenant l'autosuffisance comme base de sa politique économique, mon gouvernement souhaite vivement une coopération plus étroite entre pays en développement. Ma délégation tient à prier instamment les pays en développement qui sont en mesure de le faire d'augmenter leurs investissements dans des pays en développement plutôt que de les diriger vers des pays développés. Mon gouvernement estime qu'il y a un énorme potentiel d'investissement de la part des pays en développement d'Afrique en général et de l'Ouganda en particulier.

35. Ayant participé activement à la quatrième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE] et aux travaux préparatoires d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains ainsi qu'à la Conférence elle-même, qui s'est tenue à Vancouver du 31 mai au 11 juin 1976, mon gouvernement est satisfait des progrès réalisés jusqu'à présent par le PNUE dans le rôle qu'il joue pour stimuler l'intérêt suscité par les problèmes écologiques ainsi que pour favoriser une prise de conscience et une action, sur les plans international et national, visant à lutter contre les problèmes de l'environnement et des établissements humains. Ma délégation appuie la Déclaration de principes de Vancouver, les recommandations concernant les mesures à prendre à l'échelon national et les programmes de coopération internationale²; elle estime que leur mise en oeuvre fera beaucoup pour améliorer les conditions dans les établissements humains des pays en développement. Par conséquent, ma délégation souhaite appuyer toute initiative visant à créer un nouvel organisme indépendant s'occupant des établissements humains, qui s'attaquerait aux graves problèmes qui en la matière affligent le monde aujourd'hui.

36. Avant de conclure, je voudrais, brièvement, me référer une fois de plus à l'agression militaire israélienne contre l'Ouganda commise le 4 juillet 1976. Le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica a fait, le 27 septembre dernier [6^e séance], des allégations malveillantes et sans fondement contre l'Ouganda, insinuant que mon pays avait été complice dans le détournement de l'airbus français à Entebbe. Il est honteux qu'un ministre d'un pays en développement — le Costa Rica, en l'occurrence — se soit fait le porte-parole d'un pays sioniste agressif et raciste. A entendre ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, on pouvait se demander s'il parlait en tant que représentant du Costa Rica ou en tant que citoyen honoraire d'Israël. Qui sait ? Ce qui s'est passé pour l'Ouganda pourrait fort bien se passer pour le Costa Rica. Ma délégation espère que Dieu lui pardonnera.

37. L'agression militaire commise par Israël contre mon pays était une violation criminelle, préméditée et flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ouganda. Cette agression contre mon pays a été examinée au Conseil

² Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7), chap. I à III.

de sécurité en juillet dernier³. Je saisis cette occasion pour rejeter, une fois de plus, catégoriquement de telles allégations malveillantes et souligner que l'Ouganda n'appuie pas et ne défend pas le terrorisme, et ne le fera jamais, et que personne ne devrait essayer de confondre un acte humanitaire avec un acte de terrorisme.

38. L'Assemblée et le monde entier sont bien au courant des efforts déployés par le Président de mon pays pour sauver la vie des otages détenus par les commandos du Front populaire de libération de la Palestine dans un airbus français qui avait été détourné. C'est pour des raisons purement humanitaires et à la demande du Gouvernement français que l'appareil détourné a été autorisé à atterrir à l'aéroport d'Entebbe. Le Gouvernement de l'Ouganda, sous le commandement direct du Président, a fait tous les efforts possibles pour accorder le traitement le plus confortable aux otages qui, pour la première fois dans l'histoire des détournements d'avions, furent autorisés à quitter l'appareil. Le président Amin a également persuadé les commandos palestiniens de libérer les otages, et certains furent en fait libérés.

39. Le Président de l'Ouganda a déjà reçu quelques messages de remerciements de la part des otages, y compris les otages israéliens, pour les excellents efforts qu'il a déployés en vue d'assurer leur remise en liberté et pour la façon dont ils ont été traités pendant qu'ils étaient à l'aéroport d'Entebbe. En fait, l'Ouganda s'est acquitté de son mieux de son devoir sur les plans moral et humanitaire. Et, au lieu d'être reconnaissant à l'Ouganda, le Gouvernement israélien a lancé une invasion barbare contre mon pays, sous prétexte de sauver les otages qui restaient. Au cours de ce raid, l'Ouganda a subi de lourdes pertes humaines et matérielles. Nos ressortissants sont morts aux mains des sionistes, qui n'ont eu aucun respect pour la vie humaine, pour la souveraineté et pour l'intégrité territoriale d'un Etat indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Quelles qu'aient été les circonstances, les Israéliens n'avaient aucune raison d'attaquer l'Ouganda qui, à ce moment-là, faisait tout ce qu'il pouvait pour assurer la libération des otages restants. Israël a la réputation de briser les efforts déployés en vue d'instaurer la paix et la sécurité. L'Ouganda condamne vigoureusement cet acte gratuit d'agression.

40. L'Organisation de l'unité africaine [OUA], à la treizième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue du 2 au 5 juillet 1976 à Port-Louis, a adopté une résolution condamnant vigoureusement le raid sioniste sur l'Ouganda et a demandé le versement d'une indemnité intégrale pour les pertes humaines et matérielles subies par mon pays au cours de ce raid. Une condamnation semblable figure dans la Déclaration politique, adoptée par la Conférence de Colombo [voir A/31/197, annexe I].

41. Nos efforts en vue d'obtenir des résolutions semblables au Conseil de sécurité ont été entravés par les forces impérialistes du Conseil qui sympathisent avec le régime sioniste d'Israël. L'Ouganda, toutefois, tient à exprimer sa gratitude à tous les pays épris de paix qui ont montré leur solidarité et leur sympathie au cours de cette période éprouvante.

42. Les représentants seront d'accord avec moi pour reconnaître que le raid israélien sur l'Ouganda a défié tous les principes connus d'humanité consacrés par la Charte des Nations Unies et était en contradiction directe avec la Charte. Israël a violé notre souveraineté et notre intégrité territoriale, qui sont les principes fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité internationales et dont l'Organisation des Nations Unies est le gardien principal.

43. Malgré l'agression israélienne commise contre l'Ouganda, nous avons rendu à Israël un avion à réaction qui nous avait été prêté en 1971. De plus, le Gouvernement ougandais a désigné une commission d'enquête pour examiner l'ensemble de la question de l'invasion israélienne de l'Ouganda, y compris la question de savoir où se trouve Mme Dora Bloch.

44. Enfin, nous réaffirmons notre foi dans les Nations Unies et notre volonté de coopérer avec cette organisation mondiale pour essayer de trouver des solutions aux nombreux problèmes que doit affronter l'humanité.

45. M. CISSOKHO (Mali): Ma délégation voudrait s'acquitter d'un devoir qui lui tient à coeur: celui de féliciter très fraternellement, n'en déplaise à sa modestie, M. Amerasinghe, à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la trente et unième session.

46. Cet hommage qui lui est rendu en raison de ses qualités exceptionnelles d'homme d'Etat et de diplomate émérite s'adresse aussi, je n'en doute pas, à sa patrie, Sri Lanka, ce pays d'Asie qui a joué un rôle déterminant dans la prise de conscience des peuples afro-asiatiques.

47. Un des principaux promoteurs du pan-asiatisme et de l'afro-asiatisme, Sri Lanka est aussi membre fondateur du mouvement des pays non alignés qui regroupe en son sein, aujourd'hui, la quasi-totalité des Etats du tiers monde. A New Delhi, en mars-avril 1947, comme à Belgrade, en septembre 1961, en passant par Colombo, en avril 1954, et Bandoung, en avril 1955, il fut un des chantres de l'unification des mouvements anticolonialistes et anti-impérialistes d'Afrique et d'Asie. Ma délégation, dont le pays a participé à toutes les conférences du tiers monde depuis Bandoung, peut lui en porter ici témoignage.

48. N'est-ce pas en considération de cette contribution exceptionnelle à l'éveil du monde des exploités et des colonisés des cinq continents que la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, a porté à la présidence du mouvement des pays non alignés, M. Bandaranaike, premier ministre de ce pays? Cet illustre nom de Bandaranaike qu'elle porte si fièrement évoque en chacun de nous les émouvants souvenirs des grandes étapes qui ont marqué la lutte d'émancipation des peuples afro-asiatiques.

49. Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, délégué du Président du Bureau de coordination des pays non alignés, Président du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, notre cher frère Président dispose de

³ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1939^e à 1943^e séances.

toutes les qualités, de toute l'expérience et de toute l'autorité nécessaires pour diriger nos travaux. Pour sa part, la délégation du Mali, qui se reconnaît en lui, tient, par ma voix, à l'assurer de son active coopération.

50. Mon second propos sera de remercier très sincèrement, par votre entremise, Monsieur le Président, M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg, qui a dirigé avec compétence la trentième session de l'Assemblée générale. Grâce à ses talents et à sa vitalité, il a su faire éviter à nos difficiles débats plusieurs écueils. Je me réjouis d'autant plus de cette réussite que le Luxembourg, son pays, entretient avec le mien des relations très amicales tant sur le plan bilatéral qu'au sein de l'association des pays membres de la Communauté économique européenne et membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont il est lui-même un des grands animateurs.

51. Ma délégation ne voudrait pas clore ce chapitre sans exprimer au Secrétaire général toute son appréciation pour les remarquables services qu'il a rendus à la cause de la paix et de l'harmonie dans le monde. Homme de foi et de devoir, M. Kurt Waldheim a, pendant son bref mandat, parcouru tous les continents pour y apporter le message d'espérance de l'Organisation. Ma délégation tient à lui témoigner ici toute sa reconnaissance pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée, avec ce courage politique qui le caractérise, au raffermissement du rôle de l'Organisation dans le monde.

52. Deux mois à peine après l'OUA, l'Organisation des Nations Unies vient elle aussi de s'enrichir à son tour, le 21 septembre dernier, d'un nouveau Membre, la République des Seychelles. Ma délégation souhaite la bienvenue à ce pays frère et adresse à son gouvernement et à son peuple ses félicitations les plus chaleureuses. Elle tient à les assurer de la fraternelle coopération du Mali. Pays multiracial, membre de l'OUA, ayant accédé à l'indépendance dans la paix et la concorde nationale, les Seychelles apporteront, je n'en doute pas, une contribution de qualité à nos travaux.

53. Ma délégation saisit aussi cette occasion pour saluer la victoire du vaillant peuple angolais sur les forces impérialistes et leurs fantoches qui ont tenté de le frustrer de son indépendance. Elle s'incline pieusement devant la mémoire de tous les ardents patriotes tombés pour le triomphe de la cause sacrée de la liberté en Angola. La République populaire d'Angola est aujourd'hui une réalité que le monde ne peut ignorer. Elle est membre de l'OUA et est reconnue par la quasi-totalité des Etats Membres de notre organisation. La victoire de l'héroïque peuple angolais, qui s'est mobilisé spontanément sous la bannière du Movimento Popular de Libertação de l'Angola [MPLA], dirigé par le patriote Agostinho Neto, est la victoire de tous les peuples épris de paix et de liberté sur les forces colonialistes et racistes. Elle est aussi la victoire de l'Organisation des Nations Unies, qui a solennellement proclamé dans la Charte le droit de tous les peuples à la liberté et à l'indépendance.

54. La communauté internationale ne peut tolérer plus longtemps l'obstruction inqualifiable et injustifiée faite à l'entrée de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Des voix s'élèvent de plus en plus dans cette

enceinte pour condamner ces tentatives, car non seulement elles portent atteinte au prestige de notre organisation, mais elles constituent aussi une violation flagrante du principe de son universalité, qui fait sa force et sa richesse. L'admission de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam ne saurait être différée plus longtemps sans constituer un défi à la démocratie et sans mettre en cause l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies. Il revient donc à cette trente et unième session de l'Assemblée générale de prendre ses responsabilités pour faire prévaloir le bon droit en ce qui concerne l'admission de ces deux Etats qui se trouvent injustement bloqués sur le pas de la porte du fait de l'usage abusif par les Etats-Unis d'Amérique de leur droit de veto.

55. Le maintien de ce privilège exorbitant, qui a été concédé par les "constituants" de San Francisco aux gouvernements alliés pour le prix de leur victoire sur le nazisme, ne se justifie nullement et ne correspond ni à la réalité contemporaine ni à la simple justice, tant il est vrai que les décisions de l'Organisation doivent refléter la synthèse des intérêts de tous les Etats qui la composent. Un seul membre ne peut continuer à faire prévaloir dans des questions aussi fondamentales que l'admission des Etats des considérations d'ordre domestique qui n'ont rien à voir avec la mission assignée à l'Organisation par sa Charte. Il est révoltant de constater que le vote négatif d'un seul membre du Conseil de sécurité annule le vote positif des 14 autres. C'est là la négation même des principes de la démocratie. Il est donc temps de mettre fin à cette anomalie déroutante qui paralyse l'Organisation dans son action et la discrédite aux yeux des peuples dont nous tenons nos mandats.

56. En effet, l'usage abusif du droit de veto par certains membres permanents du Conseil de sécurité a bloqué le processus de la décolonisation en Afrique australe et freiné les actions pertinentes que la communauté internationale a entreprises pour réduire les régimes racistes et rebelles de Pretoria, de Salisbury et de Tel Aviv. Ces derniers, assurés de l'impunité grâce à la protection de leurs tuteurs et alliés, s'évertuent ostensiblement à défier notre organisation depuis des décennies. C'est pourquoi la treizième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Port-Louis, a adopté une résolution sur la reconsidération du droit de veto à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que beaucoup de délégations ici présentes partagent sur la question les vues et les préoccupations de l'OUA.

57. De l'avis de ma délégation, la démocratisation et la rationalisation de nos institutions, qui se posent à nous en impératifs, passent nécessairement par le réexamen de ce droit inique de veto, dont disposent certains Etats Membres au sein du principal organe responsable de la sauvegarde et du maintien de la paix dans le monde, mission fondamentale et raison d'être de notre organisation. La question doit donc occuper une place centrale dans l'action que nous avons engagée pour la révision de la Charte et la restructuration de nos institutions. L'efficacité et la crédibilité de l'Organisation en dépendent. Je reste convaincu que les uns et les autres saisissent parfaitement bien l'importance de l'enjeu.

58. Les sessions de l'Assemblée nous donnent l'occasion de passer en revue la situation internationale, de faire le

point de notre action en faveur de la paix pendant l'année écoulée et d'envisager les perspectives d'avenir par rapport aux objectifs de la Charte. A cet égard, si nous pouvons dire qu'une paix relative est revenue en Asie du Sud-Est depuis la victoire, au printemps 1975, des fronts patriotiques au Viet Nam, au Cambodge et au Laos, force nous est de reconnaître que l'abcès, en ce qui concerne les foyers de tension, s'est déplacé et s'est fixé en Afrique et en Asie occidentale. Les incidents sanglants de Soweto, le soulèvement général des noirs et des métis des grandes métropoles sud-africaines contre l'inhumaine politique d'*apartheid* et la sauvage et aveugle répression qui s'ensuit et qui se produit encore ont vite fait de rappeler à la communauté internationale le hideux visage du régime fasciste de Pretoria.

59. D'aucuns aiment à dire, certainement pour soulager leur conscience, que depuis trois décennies le monde n'a pas connu de guerre. Pour ceux-là, une confrontation armée ne doit profondément émouvoir — et quels que soient le nombre et l'importance de ses victimes — que lorsqu'elle a comme théâtre l'Europe et met en danger les intérêts des grandes puissances militaires. Dans la terminologie de ces "maîtres à penser", les guerres du Viet Nam, du Laos et du Cambodge, au cours desquelles les agresseurs et leurs alliés du pacte militaire de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est ont employé vainement tous les moyens d'extermination et de destruction massive pour réduire les peuples de ces pays, ne sont que des confrontations localisées. Banalisation ne peut être plus cynique ! N'est-il pas de notoriété publique que, pour le seul Viet Nam, la quantité de bombes qui y a été déversée pendant les 30 années qu'a duré sa guerre de libération équivaut en intensité à la totalité des bombardements effectués pendant la dernière guerre mondiale ? De janvier à août 1973, quatre à cinq mille tonnes de bombes furent déversées par mois sur le Cambodge, soit l'équivalent de six bombes atomiques du type Hiroshima. Contrairement à cette aberrante théorie, nous disons pour notre part que le monde n'a pas connu de paix depuis 1939. Le foyer de la guerre n'a fait que se déplacer d'Europe pour se fixer dans le tiers monde où le déchaînement et la violence ont atteint bien des fois une intensité extrême.

60. L'Afrique, tout comme le Viet Nam, le Laos et le Cambodge, se passera de la "compassion" de ces théoriciens et se libérera, au besoin par la force des armes, du joug des régimes racistes de Pretoria et de la clique rebelle d'Ian Smith. Ses peuples sont sur le pied de guerre et sont déterminés, aujourd'hui plus que jamais, à récupérer les terres de leurs ancêtres et à assumer pleinement leur destin. Les massacres de Soweto, d'Alexandra et autres ghettos noirs d'Afrique du Sud n'ont fait que les galvaniser.

61. Nous considérons, à cet égard, l'historique communiqué du Conseil des ministres des affaires étrangères des cinq pays nordiques, publié à Copenhague le 20 août dernier, comme une contribution exceptionnelle à la lutte de libération de l'Afrique. Que leurs peuples et leurs gouvernements, qui n'ont pas ménagé leur aide matérielle, morale et politique aux combattants de la liberté en soient vivement remerciés et félicités.

62. Ma délégation condamne, par contre, le dernier marché de centrales nucléaires conclu entre la France et l'Afrique du Sud.

63. La communauté internationale assumera seule la responsabilité de la confrontation raciale que son inertie nous aura imposée. La paralysie de l'Organisation des Nations Unies par certaines grandes puissances ne laisse aucune alternative à l'Afrique et aux Africains que la lutte armée pour conquérir leurs droits inaliénables et imprescriptibles à la liberté. Nous ne reculerons pas car notre combat est juste et notre victoire inéluctable. L'Azanie, le Zimbabwe et la Namibie seront libérés. Mayotte sera réintégrée à l'ensemble comorien auquel elle n'a jamais cessé d'appartenir. La France, qui occupe illégalement cette province des Comores, devra la restituer immédiatement.

64. Aucune manoeuvre dilatoire, aussi subtile soit-elle, ni aucune force militaire ne pourra empêcher les peuples africains d'atteindre leur but ultime, c'est-à-dire la libération totale des derniers retranchements des colonialistes et des racistes en Afrique. Les derniers vestiges du colonialisme seront aussi extirpés des continents asiatique et latino-américain par leurs peuples.

65. Revenons à l'Asie occidentale pour dire qu'aucun progrès n'a été enregistré dans le règlement des deux crises qui l'affectent depuis des années : celle du Moyen-Orient et celle de Chypre.

66. La situation reste bloquée en ce qui concerne la première en raison du refus persistant d'Israël de se soumettre aux décisions pertinentes de notre organisation. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, créé par la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, n'a pas eu plus de succès auprès des autorités de Tel Aviv.

67. La tragédie qui continue à déchirer le Liban et qui menace tous les jours ce pays et son peuple dans leur existence même est une des dramatiques conséquences de ce gel.

68. La tension monte au Moyen-Orient et Israël continue à s'armer fébrilement et à renforcer son alliance et sa coopération militaire avec le régime raciste et fasciste de Pretoria. A la théorie des frontières sûres et reconnues que les officiels de Tel Aviv prônaient se substitue de plus en plus celle de frontières sûres et défendables. L'implantation de colonies de peuplement, qui a été érigée en politique d'Etat, se poursuit frénétiquement dans les territoires arabes occupés. Le "plan Koenig" est en gestation; il s'agit là d'un projet antisocial qui préconise une série de mesures pour freiner l'accroissement de la population arabe dans le pays.

69. La situation reste plus que jamais explosive au Moyen-Orient. Les fanfaronnades et les débordements intempestifs d'Israël peuvent à tout moment mettre le feu aux poudres. L'Organisation des Nations Unies se doit donc de réactiver le processus de règlement de la crise du Moyen-Orient avant qu'il ne soit trop tard. Il s'agira surtout pour elle de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes qu'elle a prises sur la question et qui en fixent le cadre, à savoir le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés et le rétablissement des droits inaliénables du peuple de Palestine.

70. Cette dernière question est au centre de la crise du Moyen-Orient. Et c'est pourquoi notre organisation a fait

de la restitution au peuple palestinien de sa patrie usurpée par le sionisme international la condition fondamentale de son règlement. Le Comité créé à cet effet au cours de la dernière session de l'Assemblée générale n'a pu malheureusement accomplir sa mission, en raison du refus catégorique d'Israël de coopérer avec elle. Nous devons donc à cette session amener le Gouvernement de Tel Aviv à renoncer à son attitude négative et belliciste. Au besoin, nous devons l'y contraindre en recourant aux dispositions pertinentes de la Charte. N'attendons pas le déchaînement de la violence dans la région pour tenter de la contenir. Assumons nos responsabilités alors qu'il en est encore temps. Le retour d'une paix juste et durable sur cette terre martyre du Moyen-Orient est à ce prix.

71. En ce qui concerne cet autre foyer de tension de l'Asie occidentale qu'est Chypre, il continue de nous préoccuper. En effet, depuis l'adoption en 1974 par l'Assemblée générale de la résolution 3212 (XXIX), aucun progrès n'a été enregistré dans les pourparlers intercommunautaires qu'elle recommandait aux parties et qui constituent le cadre le plus approprié pour négocier un règlement juste et durable de la crise, c'est-à-dire un règlement qui sauvegarderait la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la politique de non-alignement de la République de Chypre dont notre organisation se porte garante.

72. En effet, les cinq séries de pourparlers tenus sous les auspices du Secrétaire général et de son représentant spécial à Chypre n'ont abouti à aucun résultat significatif. Les portes restent toutefois ouvertes pour de nouvelles tentatives de règlement. Les louables efforts que le Secrétaire général continue à déployer pour jeter les bases de la reprise des négociations entre les parties doivent être soutenus et encouragés par notre assemblée.

73. Parlant tout à l'heure de l'Asie du Sud-Est, j'avais indiqué que la paix n'y est que relative. J'ajouterai qu'elle restera même précaire tant que ce sous-continent continuera à porter en son flanc cet abcès que constitue la crise de Corée. Le fameux "incident de l'arbre" du mois d'août dernier l'a révélé et dramatiquement. Si celui-ci avait dégénéré en hostilités - ce qui était très possible - il n'y a pas de doute que notre organisation s'y trouverait impliquée alors qu'elle n'assume aucune responsabilité effective dans le pays. En effet, au cours de cet incident, le prétendu Commandement des Nations Unies en Corée recevait ses instructions non pas de l'Organisation mais bien d'une tierce autorité.

74. Nous devons en tirer la leçon. En fait dans la guerre de Corée, l'Organisation des Nations Unies n'a servi que de prête-nom. C'est à la faveur de ce subterfuge que la partie sud du pays a été érigée en base militaire d'agression dotée d'un redoutable arsenal qui comporte même des armes à ogives nucléaires. Nous mesurons là tout le danger que la persistance de la tension en Corée fait courir à la paix et à la sécurité en Asie du Sud-Est, en même temps que la gravité de nos responsabilités dans le maintien du prétendu Commandement des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation estime que sa dissolution s'impose à nous impérativement, comme l'a décidé l'Assemblée générale par sa résolution 3390 B (XXX), qui n'a pu être mise en oeuvre en raison de l'obstruction de certains Etats Membres.

75. Nous devons laisser aux Coréens, et à eux seuls, le soin de régler leur différend et sans ingérence extérieure. Les forces armées étrangères qui y sont établies doivent être retirées sans condition pour permettre la reprise des négociations entre les deux parties sur la base du Communiqué commun de leurs sociétés de la Croix-Rouge, en date du 4 juillet 1972. A l'Accord d'armistice du 27 juillet 1953, qui est devenu désuet, doit être substitué un accord de paix. Dans le processus de règlement de la crise coréenne, l'Organisation doit s'en tenir à sauvegarder l'intégrité territoriale du pays dont elle s'est portée garante. La résolution 3390 B (XXX) reste valable à cet égard; notre organisation devra donc exiger son application dans toutes ses dispositions.

76. Comme nous venons de le voir, la situation internationale confirme une fois de plus que le tiers monde est en dehors du champ d'application de la détente. Ses promoteurs l'ont du reste conçue pour le seul continent européen et ses prolongements outre-atlantique. La détente qui nous est proposée n'est-elle pas d'ailleurs beaucoup plus fondée sur l'équilibre de la terreur que sur une réelle volonté politique de promouvoir dans le monde une paix et une sécurité vraiment collectives? Ses fondements sont de ce fait fragiles et sa portée limitée dans l'espace.

77. Le tiers monde s'est fait à cette cruelle réalité. Et c'est pourquoi aussi la course aux armements se poursuit avec frénésie. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] et les accords de désarmement partiel conclus jusqu'ici se situent, comme nous l'avons toujours dit, à la périphérie d'un désarmement réel, c'est-à-dire d'un désarmement général, complet et contrôlé. La deuxième série des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques reste suspendue alors que la conférence sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale semble définitivement gelée.

78. Comme l'a si bien dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation :

"Tout progrès sensible vers l'édification d'un ordre mondial fondé sur la responsabilité collective dépendra d'un commencement de désarmement et de l'existence d'un climat de confiance, conditions qui ne sont ni l'une ni l'autre remplies aujourd'hui." [Voir A/31/1/Add.1, sect. V.]

Personne n'est plus dupe et aucun Etat ne croit plus à la théorie de la sécurité collective qui reste pourtant valable pour la survie de l'humanité. Et c'est pourquoi des sommes considérables sont affectées de plus en plus dans le monde à l'armement.

79. Le Secrétaire général le révèle d'ailleurs, toujours dans l'introduction à son rapport, lorsqu'il déclare :

"Tandis que le monde dépense quelque 300 milliards de dollars par an en armements, le courant net d'aide publique au développement ne représente annuellement qu'environ 15 milliards de dollars. Les ressources consacrées à la course aux armements depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont dépassé 6 000 milliards de dollars, soit, en gros, l'équivalent du produit national brut du monde entier pour 1976." [Ibid.]

Voilà qui est effarant !

80. La prolifération nucléaire se poursuit verticalement et horizontalement. Le "marché gris" s'étend de jour en jour. Des régimes fascistes et bellicistes comme ceux de Pretoria, de Taiwan et de Tel Aviv ont accédé à la capacité nucléaire grâce à des transactions officielles. Le monde vit donc dans la hantise de l'autodestruction, alors qu'il affronte dans le même temps les défis les plus graves de sa longue histoire. Le Préambule de la Charte est pourtant là pour nous rappeler les engagements solennels que nous avons pris vis-à-vis des générations futures. Il est encore temps pour la communauté internationale de se ressaisir et de s'engager résolument dans la voie du vrai désarmement, c'est-à-dire d'un désarmement général, complet et contrôlé.

81. Nous recommandons à cet égard à la réflexion et à la considération de l'Assemblée la résolution adoptée par la Conférence de Colombo proposant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question [A/31/197, annexe IV, résolution 12].

82. Comme je l'ai dit lors de la discussion générale l'année dernière⁴, l'insécurité qui caractérise la situation internationale sur le plan de la paix se retrouve malheureusement dans la situation économique mondiale avec le même clivage, c'est-à-dire, d'un côté, le monde développé et, de l'autre, le tiers monde ou le monde en voie de développement.

83. Plus de deux ans après la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et un an après la septième, qui ont jeté les bases d'un nouvel ordre économique international pour remédier au mal, aucun progrès n'a été enregistré dans la mise en oeuvre de la célèbre Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] qui en constituent le fondement et la charte.

84. L'inflation mondiale, la récession dans les pays industrialisés et les iniquités des échanges internationaux ont creusé davantage l'écart entre pays développés et pays en voie de développement. Ces derniers, qui avant cette crise mondiale étaient déjà pressés par les besoins implacables du développement, ont vu leur situation empirer à la suite de la diminution de leurs ressources propres, d'une part, et, d'autre part, de l'amenuisement du flux des capitaux étrangers dont ils ont besoin pour soutenir le rythme de leur croissance. D'après les dernières estimations de la Banque mondiale, la croissance du revenu par habitant dans les pays les moins avancés parmi les pays en développement est nulle depuis 1975.

85. Les différentes conférences organisées pour tenter de mettre sur pied les structures du nouvel ordre économique international n'ont abouti qu'à des résultats bien timides.

86. Il s'agit en tout premier lieu du dialogue Nord-Sud de Paris, ou Conférence sur la coopération économique internationale, qui aurait, sans l'ingéniosité de ses deux coprésidents, échoué à cause des divergences sur les problèmes relatifs à l'établissement du fonds commun des produits de base et à la dette publique dans le tiers monde. Bien que

nous reconnaissons le mérite de cette conférence, il n'en demeure pas moins que nous ne nous faisons pas d'illusions sur ses résultats, car nous n'y percevons encore aucun signe de dégel réel.

87. En ce qui concerne la quatrième session de la CNUCED tenue à Nairobi en mai 1976, elle a clos ses travaux à la onzième heure après des débats houleux et passionnés, et, sous la pression de l'opinion publique internationale, sur un consensus qui n'a été accepté que du bout des lèvres par certaines délégations des pays industrialisés à économie de marché, qui l'ont d'ailleurs dénoncé peu de temps après, à la session ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui a eu lieu à Paris en juin. L'attitude négative de ces derniers pays constitue une sérieuse hypothèque sur le dialogue Nord-Sud de Paris.

88. Quant à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue en juin dernier à Vancouver, elle a été elle aussi caractérisée par le même regrettable clivage, c'est-à-dire la confrontation Nord-Sud.

89. Venons-en enfin à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se rapporte à un domaine reconnu par tous comme patrimoine commun de l'humanité, pour dire que, là non plus, aucun accord n'a pu être réalisé entre les participants lors de la cinquième session. Les interventions irrédentistes de certaines délégations nous ont fait penser au fameux Congrès de Berlin de 1885, qui a consacré le partage des possessions coloniales entre les puissances impériales. Le paradoxe, à ce "congrès de 1976", c'est-à-dire à la cinquième session de la Conférence, c'est que les victimes du partage de la mer, c'est-à-dire du patrimoine commun de l'humanité, sont les Etats enclavés et géographiquement désavantagés, qui comptent dans leurs rangs des pays industrialisés d'Europe.

90. Le clivage cette fois est fait non pas sur la base des affinités traditionnelles, mais sur celle des intérêts du moment. Nous avons en effet, d'un côté, les Etats côtiers et, de l'autre, les pays sans littoral et géographiquement désavantagés. Aucune des justes revendications de ces derniers n'a été retenue. D'ailleurs, il s'agissait beaucoup plus pour eux d'une confirmation juridique d'un état de fait que de nouvelles revendications. La simple constatation dans la convention en cours d'élaboration du droit de "libre accès à la mer et à partir de la mer" et du droit d'exploitation des ressources marines dans les futures zones exclusives leur est refusée, alors que les Etats côtiers sont en passe d'obtenir la consécration juridique de toutes leurs nouvelles exigences. Pour les débouter, leurs interlocuteurs sont allés jusqu'à leur proposer un marché, et quel marché ! L'injustice est flagrante. La communauté internationale ne peut en prendre la responsabilité.

91. Le Mali, mon pays, n'a pour sa part aucun problème avec ses voisins en ce qui concerne son "accès à la mer et à partir de la mer". Il entretient les relations les meilleures avec les Etats frères de Côte d'Ivoire, de Guinée et du Sénégal, qui lui accordent toutes les facilités portuaires et de transit sans aucune contrepartie. Mais, légiférant pour l'avenir et tirant la leçon de l'Histoire, nous devons avoir une vue plus large que les congressistes de Berlin en 1885. N'élaborons donc pas, surtout au nom des Nations Unies,

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2356^e séance.

des instruments juridiques qui peuvent mettre demain les générations futures en conflit alors que nous avons pris l'engagement, dans notre Charte, de les préserver du fléau de la guerre.

92. Ne favorisons pas, par la consolidation du clivage qui se dessine, la formation d'un "quart monde" comme le souhaitent certains théoriciens en mal de prophétie. L'accentuation de la division du monde et la confrontation entre groupes d'intérêts qui pourrait en résulter constitueraient des sources de tension qui mettraient immanquablement la paix en danger à plus ou moins brève échéance. La mer, patrimoine commun de l'humanité, qui n'appartenait hier à personne, doit être exploitée au profit de tous. C'est dans cet esprit que nous devons élaborer la nouvelle convention sur le droit de la mer, qui constitue aussi, ne l'oublions surtout pas, une des principales charpentes du nouvel ordre économique international, que les uns et les autres appellent de tous leurs vœux. Justice et solidarité, voilà les sentiments qui doivent nous animer tous sur les chantiers de construction de cet édifice.

93. Le quatrième volet de ma revue sur la situation économique dans le monde portera sur la coopération économique internationale. Là non plus nous n'avons enregistré aucun progrès.

94. L'aide publique au développement dispensée par les pays industrialisés a marqué, en termes réels, un net recul. A ce rythme, elle tomberait, en 1980, à 0,29 p. 100 de leur produit national brut, alors que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement fixait pour cette échéance un objectif de 0,70 p. 100. L'effort d'assistance financière louable fait par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole en faveur des pays en développement de 1970 à 1975, soit 16 milliards de dollars, n'a pu résorber le manque à gagner.

95. Par ailleurs, les perspectives de la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, filiale de la Banque mondiale, qui a été créée pour aider au financement du développement dans les pays pauvres par l'octroi de prêts à long terme et sans intérêt, ne sont pas encourageantes en raison de la réticence des donateurs traditionnels. La tendance semble être en effet à la baisse des contributions alors que, compte tenu de l'inflation, des fluctuations des monnaies nationales et de la récession, les ressources de l'Association doivent être fixées en hausse, si l'on veut maintenir pour les années à venir, le niveau d'intervention de la quatrième reconstitution qui prendra fin le 30 juin 1977.

96. En ce qui concerne le financement du "troisième guichet", la Banque mondiale n'a pu mobiliser que 600 millions de dollars pour un objectif de 1 milliard. Le Fonds international pour le développement agricole créé en novembre 1974 n'est pas non plus encore opérationnel faute de ressources.

97. Le tableau que nous venons de peindre n'est certainement pas reluisant. Il comporte beaucoup d'ombres qui doivent être éliminées si nous tenons à bâtir le nouvel ordre international que nous avons promis au monde. Une telle entreprise, dont dépend notre salut à tous, est incompatible avec l'esprit d'exploitation et de domination qui anime

certaines grandes puissances. Elle est incompatible aussi avec l'asservissement des peuples, qui persiste en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

98. Le nouvel ordre international, qui comporte un volet politique, un volet militaire et un volet économique, est un tout inséparable. Pour qu'il soit viable, il devra être fondé sur la justice, la solidarité, l'harmonie, la sécurité et la responsabilité collectives. A défaut d'un tel ordre, l'humanité succombera dans la confrontation et dans le chaos. Aucune nation ni aucun groupe de nations, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul relever les défis que l'humanité affronte. Il est donc temps que les grands de notre monde se ressaisissent et fassent montre d'une réelle volonté politique dans la lutte commune que nous avons entreprise pour notre survie. L'implacable loi de l'interdépendance les y engage. Ils ne disposent, du reste, d'aucune autre option. Puissent-ils entendre cet ultime appel que ma délégation se permet de leur lancer par votre entremise.

99. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie tient à féliciter le Président de l'Assemblée à l'occasion de son élection et lui souhaite de réussir dans ce travail si lourd de responsabilités.

100. Nous félicitons également la République des Seychelles pour son admission aux Nations Unies et nous souhaitons à son peuple de connaître le succès dans l'édification d'une vie nouvelle.

101. Le déroulement du débat actuel ainsi que le contenu des précédentes discussions politiques à l'Assemblée générale permettent de conclure que les nobles principes de paix et de sécurité internationale, de liberté et d'indépendance, d'égalité et de coopération des peuples, proclamés par la grande révolution socialiste d'octobre en Russie, reçoivent chaque année un appui plus large.

102. La discussion générale, comme une sorte de baromètre politique, montre les changements favorables qui se sont produits dernièrement dans la vie internationale. On constate que s'éclaircissent les zones porteurs de la menace d'une nouvelle guerre mondiale. Les peuples reconnaissent de plus en plus les avantages des principes léninistes de la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes sociaux différents, qui sont mis en application, de même que les avantages de la détente internationale. Les changements positifs que connaît le monde sont le résultat de la politique étrangère constante de paix du parti communiste de l'Union soviétique et de l'Etat soviétique, ainsi que des autres pays de la communauté socialiste, de même que de toutes les forces du progrès de notre temps.

103. Le grand intérêt suscité aux Nations Unies par les nouvelles et importantes propositions de l'Union soviétique faites ici devant l'Assemblée par le camarade Andreï Gromyko [*7^e séance*], membre du Politbureau du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et ministre des affaires étrangères de l'URSS, s'explique. Les actes et les mesures particulières prévus dans ces propositions reposent sur le programme de lutte continue pour la paix et la coopération internationale et pour la liberté et l'indépendance des peuples, approuvé par le vingt-cinquième Congrès du Parti communiste soviétique.

104. Les décisions du vingt-cinquième Congrès du parti communiste soviétique, des congrès des partis frères des autres pays de la communauté socialiste ainsi que le document "pour la paix, la sécurité, la coopération et le progrès social en Europe", adopté par la Conférence des partis communistes et des travailleurs d'Europe, montrent que les Etats socialistes et les communistes sont au premier rang des défenseurs de la paix, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et du bonheur des peuples. Ils prennent des initiatives et font des efforts constants pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationale ainsi que du désarmement - pour que celui-ci devienne général et complet -, pour l'élimination des foyers de guerre existants, l'intensification et la matérialisation de la détente internationale, la mise en oeuvre suivie des principes de la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes sociaux différents, le non-recours à la force dans les relations internationales, l'élimination du colonialisme et du racisme ainsi que de leurs conséquences, et l'établissement d'une coopération équitable mutuellement avantageuse sur le plan économique, scientifique, technique et culturel entre tous les Etats.

105. Comme l'a dit le camarade Leonid Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique :

"En défendant les principes de la coexistence pacifique, nous luttons pour ce que des milliards d'êtres humains sur terre ont le plus à coeur : le droit à la vie elle-même, pour qu'elle soit préservée du danger de destruction dans les flammes de la guerre. En même temps, nous luttons par là même pour assurer des conditions favorables à l'avance de la cause du progrès social de tous les pays et de tous les peuples."

106. La politique étrangère de l'Union soviétique et des autres Etats de la communauté socialiste répond aux intérêts de tous les peuples. Elle n'a jamais eu pour but, elle n'a pas pour but, de rechercher des avantages unilatéraux. Elle ne cherche pas non plus à établir une domination politique ou autre sur d'autres peuples ou d'autres pays. C'est une politique de paix et de coopération internationale, de liberté et d'indépendance des peuples, qui traduit les nobles idéaux du système social le plus avancé et le plus juste.

107. Il est satisfaisant que la plupart des délégations, pendant la discussion générale, partent de positions qui répondent aux exigences de l'époque et à celle de la Charte des Nations Unies. Il est permis d'espérer que cela nous permettra d'adopter des décisions et des recommandations constructives sur la vaste gamme des questions examinées à la présente session et qu'il sera possible aussi de tracer des méthodes de travail fécondes dans le cadre des Nations Unies pour l'avenir.

M. Fischer (République démocratique allemande, vice-président, prend la présidence.

108. Relevant dans l'ensemble la nature constructive de la discussion générale actuelle, force nous est cependant de constater que l'attitude de certaines délégations n'est pas marquée par une ligne très claire à l'égard des grands problèmes du renforcement de la paix internationale, de la

coopération et du désarmement, dont l'Assemblée est appelée à s'occuper. Dans certains cas, sous le couvert de phrases générales et de déclarations d'ensemble, on camoufle en fait des tentatives visant à justifier les agresseurs, les colonialistes et les racistes, à éluder la solution des tâches les plus pressantes, pour les remplacer par des questions d'importance secondaire et pour blanchir une attitude négative à l'égard des principaux problèmes.

109. Les intérêts de tous les peuples exigent que tout soit fait pour intensifier la détente internationale et l'étendre à toutes les régions du globe. Des propositions importantes ont été faites ici, portant sur des formes précises de coopération d'ensemble entre les Etats. Ces propositions sont utiles et réalistes, du fait qu'elles sont fondées sur l'essence même et l'objectif de la détente : exclure l'emploi ou la menace de l'emploi de la force dans les différends et conflits entre Etats, prévenir la menace d'une nouvelle guerre mondiale et établir une coopération mutuellement avantageuse entre divers pays, tout en observant rigoureusement les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, du respect de l'indépendance et de la souveraineté.

110. Une importance primordiale s'attache à la proposition de l'Union soviétique concernant la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales [voir A/31/243]. Les sources de cette initiative remontent au tout premier acte de politique étrangère du Pays des Soviets : le décret de paix. Cette initiative traduit la nature profondément humaine de la politique étrangère de l'Union soviétique, qui se poursuit depuis près de 60 ans déjà.

111. Le projet de traité présenté par l'Union soviétique en annexe à sa proposition dispose que les parties contractantes, y compris les puissances nucléaires, s'engageraient à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de la force, à l'emploi d'armes de quelque type que ce soit et s'engageraient également à ne pas aider, encourager ou inciter d'autres Etats à recourir à la force ou à la menace de la force. Les articles très clairs et très nets du projet de traité tiennent compte des accords multilatéraux et bilatéraux existants, du niveau actuel des relations entre Etats et de l'aspiration des peuples, qui souhaitent que le renoncement à l'emploi de la force devienne une loi irréversible de la vie internationale.

112. La délégation biélorussienne demande aux autres délégations de prendre une part active au travail de définition des mesures concrètes qui pourraient aboutir à la réalisation de ces propositions, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des peuples du monde. Dans la conclusion du traité sur le non-recours à la force et dans le strict respect de ses dispositions, on pourrait trouver la possibilité d'encourager la solution nouvelle de nombreux et importants problèmes qui donnent actuellement lieu à des négociations, la mise en oeuvre du rêve cher à l'humanité d'exclure la guerre de la vie des hommes et la réalisation de ce désir de tous les peuples, dans les termes de la Charte : "Vivre ensemble dans la paix et dans des relations de bon voisinage."

113. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe⁵ a créé de bonnes bases pour assurer

la paix sur ce continent qui a connu deux guerres mondiales. Ce document, élaboré collectivement, consolide les réalisations portant sur une amélioration du climat politique; il indique les perspectives à long terme de mener d'une manière réaliste et sérieuse les affaires entre les Etats, surtout en Europe, et laisse entrevoir dans une large mesure la possibilité latente de résoudre les problèmes internationaux. L'Acte final ouvre aux Etats la voie de la réduction de la tension internationale, la cessation des conflits militaires dans les régions où ils existent, et le développement et l'intensification d'une coopération avantageuse et équitable pour tous dans tous les domaines.

114. Malheureusement, certains à l'Ouest s'efforcent de tourner les principes et les accords de la Conférence paneuropéenne. Des tentatives ont été faites pour interpréter de manière arbitraire certaines dispositions de ce document qui est une oeuvre collective, d'en déformer le contenu et l'objet et d'en saper l'orientation générale.

115. L'Union soviétique et les autres Etats socialistes respectent rigoureusement la lettre et l'esprit de toutes les dispositions de l'Acte final. Ils ont fait des propositions destinées à mettre en oeuvre les accords réalisés à Helsinki. Le camarade Brejnev, parlant à la télévision française le 5 octobre 1976, lors d'une interview, a énoncé la position de principe de l'Union soviétique sur les problèmes internationaux importants et a notamment déclaré à propos de l'Acte final :

“En ce qui concerne l'Union soviétique, nous respectons et observons pleinement les accords réalisés à Helsinki. Je répète : pleinement. Le plus important dans ces accords est tout ce qui touche au renforcement de la sécurité et de la paix. Mais, bien entendu, nous ne sous-estimons nullement l'importance de la coopération dans l'économie, la science et la technique, la culture et l'information, et dans le développement de contacts personnels et la mise en oeuvre de mesures de confiance.”

L'Union soviétique, on le sait, a proposé de convoquer des congrès paneuropéens ou des rencontres entre Etats sur des questions de protection de l'environnement humain, le développement des transports et de l'énergie, c'est-à-dire sur des problèmes qui affectent les intérêts de tous les Etats européens.

116. Le peuple biélorussien, qui connaît bien le prix terrible de la guerre et qui chérit avant tout les bienfaits de la paix, porte un intérêt vital à la mise en oeuvre complète et constante de toutes les dispositions de l'Acte final de la Conférence paneuropéenne. Luttant pour la paix et la sécurité internationales, les pays de la communauté socialiste poursuivent un objectif bien précis : il ne s'agit pas seulement de mettre la guerre hors-la-loi, il s'agit aussi d'éliminer la possibilité même de guerre, il s'agit d'éliminer les moyens matériels de faire la guerre sur la base d'accords internationaux.

117. A l'actif de l'Organisation des Nations Unies se trouve un certain nombre de conventions et de traités internationaux de même que des résolutions qui, dans leur ensemble, contribuent à ralentir le rythme de la course aux armements, surtout nucléaires, et à restreindre cette course dans certains domaines. Ils contiennent également un vaste

programme de nouvelles mesures de désarmement. Nous nous félicitons de l'achèvement, à la Conférence du Comité du désarmement, d'un projet de convention concerté sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [A/31/27, annexe I, par. 5] et nous ferons de notre mieux pour que l'Assemblée générale l'approuve à sa présente session.

118. Mais, malheureusement, comme de nombreux orateurs l'ont déjà dit au cours de la discussion générale, les progrès dans le domaine du désarmement ne suffisent pas de toute évidence. Tous les Etats, et notamment deux puissances nucléaires, ne sont pas encore parties aux traités et aux conventions existants qui limitent et préviennent la course aux armements. On a vu traîner de manière injustifiée la mise en oeuvre de décisions de l'Assemblée générale sur la nécessité d'élaborer des accords prévoyant l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, l'élimination des armes chimiques et l'interdiction de la mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

119. Il n'y a pas eu non plus d'application de la résolution [3093 (XXVIII)] sur la réduction des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et des autres Etats ayant un grand potentiel économique et militaire, avec utilisation d'une partie des fonds ainsi libérés pour l'aide aux pays en développement. Les dépenses militaires d'un certain nombre de pays occidentaux continuent d'augmenter. Le commerce portant sur les instruments de la mort se porte fort bien. Certaines puissances nucléaires sabotent la décision de l'Organisation des Nations Unies sur l'opportunité de préparer une conférence mondiale du désarmement. Cet état de choses exige tout particulièrement que soient mises en oeuvre les très importantes mesures prévues dans le mémorandum de l'Union soviétique sur la question touchant la cessation de la course aux armements et le désarmement [voir A/31/232]. Ce document envisage des moyens réalistes pour les Etats de prendre des mesures concertées dans les domaines de la réduction et de l'élimination des armes de destruction massive, des armes de type classique et des forces armées, de la réduction des dépenses militaires et de la création de zones de paix. Le mémorandum suggère des formes et des méthodes efficaces pour les négociations tendant à assurer des progrès radicaux dans la solution des problèmes du désarmement.

120. Afin d'avancer dans la voie du désarmement, il est indispensable que toutes les forces de paix agissent de concert pour démasquer et isoler les ennemis du désarmement et créer des conditions qui empêchent que n'éclate une nouvelle guerre mondiale. A cet égard, nous apprécions beaucoup la Conférence mondiale sur la cessation de la course aux armements, pour le désarmement et la détente qui a eu lieu du 23 au 26 septembre dernier à Helsinki. Une grande importance s'attache à la campagne de rassemblement de signatures en faveur du nouvel appel de Stockholm du Conseil mondial de la paix, pour la cessation de la course aux armements et le désarmement. En RSS de Biélorussie, plus de 6 millions et demi de personnes l'ont signé, c'est-à-dire pratiquement toute la population adulte de la République.

121. Il y a lieu de constater avec satisfaction qu'aux Nations Unies on voit l'emporter une attitude positive à l'égard des méthodes et moyens permettant d'éliminer les foyers de guerres et les conflits militaires existants.

122. Au Moyen-Orient, il est indispensable d'assurer le retrait total des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, de réaliser les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, d'assurer les droits à l'existence indépendante et à la sécurité de tous les Etats qui sont directement parties au conflit, de leur accorder des garanties internationales appropriées et de faire cesser l'état de guerre entre les divers pays arabes et Israël. On voit également s'intensifier la conscience du fait que ce règlement juste et durable au Moyen-Orient pourra être assuré à Genève par la Conférence de la paix sur la situation au Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine.

123. Pour ce qui est de la tragédie que subit le peuple du Liban à la suite des intrigues des forces impérialistes et sionistes, il faut mettre fin à l'ingérence étrangère au Liban et résoudre le conflit par des moyens pacifiques; il faut que les Libanais eux-mêmes s'en chargent dans le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban.

124. A Chypre, ce qu'il faut, c'est mettre en oeuvre les décisions appropriées du Conseil de sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale. Il convient de tenir compte, de manière raisonnable, des intérêts et des droits des deux communautés de Chypre, d'observer sans condition l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et d'écarter toute tentative faite de l'extérieur pour imposer aux Chypriotes des décisions qui ne leur soient pas propres.

125. Il est du devoir direct de l'Organisation des Nations Unies de contraindre ceux qui ont donné naissance aux conflits, ou qui ont intérêt à les attiser, à respecter la volonté des peuples épris de paix et à se conformer rigoureusement à la Charte des Nations Unies.

126. Pour empêcher de nouveaux conflits, de nombreux Etats pensent, à bon droit, qu'il convient d'assurer la sécurité sur la base de l'action commune des pays des régions respectives, notamment en Asie, le plus vaste continent où vit plus de la moitié de l'humanité. L'Asie a connu, ces temps derniers, de nombreux changements positifs. La victoire des peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea ont sensiblement assaini la situation en Asie du Sud-Est et renforcé la cause de la paix et de la sécurité dans cette région.

127. Le peuple vietnamien a réalisé le rêve, qui lui était si cher, de réunifier son Etat et a proclamé la République socialiste du Viet Nam. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie adresse de chaleureuses félicitations au peuple vietnamien frère à l'occasion de cette réalisation et souhaite qu'il guérisse au plus tôt des blessures de la guerre et connaisse le succès dans son oeuvre d'édification socialiste. Nous appuyons fermement la demande d'admission de la République socialiste du Viet

Nam à l'Organisation des Nations Unies et nous exprimons l'espoir qu'il n'y aura pas, à nouveau, d'obstacles artificiels sur cette voie, obstacles qui n'ont rien à voir avec la question de l'admission d'un Etat membre.

128. Il existe maintenant des conditions favorables à l'intensification de la lutte pour le retrait des troupes étrangères de Corée du Sud et pour la réunification pacifique et indépendante du pays, c'est-à-dire pour la mise en oeuvre de la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale. On voit, d'autre part, réclamer de plus en plus souvent que soient éliminées les bases militaires étrangères dans l'océan Indien et dans l'ensemble du continent asiatique.

129. Le processus très favorable d'établissement de relations s'affirme entre l'Union soviétique, les autres Etats socialistes et les pays d'Asie, de même qu'entre les pays de cette région. L'Organisation des Nations Unies se doit, elle aussi, de contribuer à la consolidation de la sécurité en Asie sur la base de principes tels que l'abandon du recours à la force, le respect de la souveraineté et de l'inviolabilité des frontières, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le développement de la coopération économique et autre dans les conditions de pleine égalité et d'avantage mutuel.

130. Les forces anti-impérialistes et les Nations Unies ont tout lieu de considérer que ce sont elles qui ont entraîné la chute de l'oppression coloniale. Cependant, il reste encore à éliminer complètement tous les foyers de colonialisme et de racisme et à mettre fin aux pratiques impérialistes qui portent atteinte à l'indépendance des peuples. Un rôle important dans l'intensification des efforts internationaux destinés à lutter contre les forces du racisme et du colonialisme en Afrique australe revient à la victoire remportée par le peuple de l'Angola sur les forces de la réaction internationale, du colonialisme et du racisme. Nous sommes sûrs que la République populaire d'Angola occupera sa place à l'Organisation des Nations Unies.

131. Malgré les répressions massives et la terreur brutale, la lutte de libération nationale des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud connaît maintenant une étape décisive. Inquiets, les milieux impérialistes de l'Ouest, manoeuvrant en alliance avec les racistes et les réactionnaires locaux, entreprennent des mesures actives pour consolider là-bas leurs positions, cependant branlantes, et les intérêts des monopoles internationaux. Recourant à des procédés subtils, ils cherchent à éteindre la flamme de la lutte de libération, à semer la dissension parmi les peuples africains et à détourner l'attention de la solution des problèmes les plus pressants. Personne ne doit se laisser prendre aux tentatives de certaines puissances occidentales qui se posent en champions ardents de l'élimination du colonialisme et du racisme maintenant qu'il est certain que ces derniers vont à leur effondrement définitif.

132. Toutes les réalisations en matière de décolonisation sont une victoire pour les forces unies du socialisme et de l'anti-impérialisme, parmi lesquelles une place importante revient aux pays non alignés. Dans les décisions de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, il est dit qu'ils considèrent comme leur devoir le plus important la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'*apartheid*, le racisme

et le sionisme. La Conférence a également salué les progrès de la détente et a préconisé que celle-ci soit étendue à toutes les parties du globe.

133. Les Etats socialistes conçoivent le développement dans la voie de l'indépendance et du progrès social comme constituant un tout organique avec la mise en oeuvre des droits fondamentaux de l'homme. Ils ont tout lieu de s'enorgueillir du niveau des droits garantis à leurs peuples. Dans la société socialiste, les travailleurs sont libérés à jamais de l'exploitation et de l'oppression, des crises et du chômage, de l'inégalité sociale et nationale, de l'analphabétisme et de l'absence d'horizons sociaux. Ils voient s'ouvrir à eux de vastes possibilités d'accès aux richesses de la science et de la culture nationales et mondiales, à toutes les réalisations du génie humain. Partout, les hommes ressentent la sollicitude constante de la société et de l'Etat à l'égard de leur santé, de leur bien-être et d'une vieillesse digne. Dans le socialisme, le peuple vit dans un état de liberté et de démocratie véritable; il a confiance dans le présent et l'avenir; il travaille avec enthousiasme à l'édification de la société communiste; son niveau de vie s'élève constamment. Les valeurs spirituelles et la santé morale de la population sont protégées contre toute atteinte antisociale et toute information erronée. Les intérêts et les droits des citoyens sont, dans notre société, protégés de manière sûre par l'Etat et les organismes gouvernementaux, aux activités desquels la population laborieuse participe sur une grande échelle, ainsi que par les organisations publiques créées par le peuple même.

134. Nos peuples sont formés dans l'esprit de l'internationalisme prolétaire et se déclarent en pleine solidarité avec la lutte des peuples africains contre le racisme et l'*apartheid*; ils exigent que cessent les atrocités perpétrées par la junte fasciste au Chili et que soient immédiatement remis en liberté cet ardent champion de la liberté qu'est Luis Corvalán et les autres démocrates chiliens. Le peuple soviétique lutte activement pour le respect des droits de l'homme dans le monde entier et s'oppose résolument à toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et, naturellement, ne permettrait à quiconque de s'ingérer dans ses propres affaires.

135. On sait que, dans les pays de l'Ouest, il y a encore des personnes qui aiment semer la confusion à plaisir et chercher des violations des droits de l'homme ailleurs que là où elles sont vraiment commises. Elles ont tendance à ne pas remarquer les violations massives les plus grossières des droits de l'homme au Chili, dans les territoires arabes occupés, en Rhodésie du Sud, en Namibie et en Afrique du Sud. Elles ne répugnent pas à justifier les agissements pirates de la soldatesque israélienne contre l'Ouganda et la sinistre alliance des racistes sud-africains et des sionistes. Elles se font aussi les avocats de leurs propres monopoles et des monopoles internationaux, qui continuent de tirer d'énormes bénéfices des jeunes Etats indépendants et d'exploiter les populations qui languissent encore sous le joug du colonialisme, du néo-colonialisme et du racisme. En même temps, qui peut ignorer que les problèmes sociaux les plus aigus dans leurs propres pays ne sont pas encore résolus, que de nombreux droits fondamentaux de l'homme sont foulés aux pieds, que la corruption et les pots-de-vin sont pratiqués couramment et que la dégénérescence morale rongé la société bourgeoise.

136. Les Etats socialistes, qui ont uni leurs efforts en vue d'accélérer le progrès social et économique et de niveler le degré de développement des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, sont la force la plus dynamique au monde. Les vastes possibilités créatrices du système socialiste trouvent leur témoignage dans le taux de croissance très élevé des forces de la production et l'efficacité grandissante de la production publique, de même que l'augmentation ininterrompue du niveau de vie des populations.

137. La République socialiste soviétique de Biélorussie a connu d'impressionnants succès en matière de développement économique et social. Rien que pendant le dernier quinquennat, 1971-1975, le revenu national de la République a augmenté de 47 p. 100 et la production industrielle de 64 p. 100.

138. En étendant leur participation aux relations économiques, scientifiques et techniques internationales, les pays socialistes cherchent à faire disparaître toute discrimination et tous obstacles artificiels au commerce international et à éliminer toutes manifestations d'inégalité, de diktat et d'exploitation dans les relations économiques internationales. Et lorsque, aux sessions de l'Assemblée générale ou de la CNUCED, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ou à d'autres organisations internationales, les pays en développement avancent et délimitent les moyens de résoudre les problèmes fondamentaux de leur développement, ils rencontrent la compréhension et le soutien indispensable des Etats de la communauté socialiste, qui ne cessent d'affirmer, dans les relations internationales, les principes de l'égalité et des avantages mutuels. Cette idée a été soulignée de la manière la plus complète et la plus convaincante dans la Déclaration du Gouvernement soviétique sur la restructuration des relations économiques internationales⁶.

139. Dans l'ensemble, la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime que l'Organisation des Nations Unies a des possibilités réelles de résoudre les tâches qui se présentent à elle. En s'appuyant sur l'unité et la cohésion de toutes les forces de l'anti-impérialisme et en appliquant rigoureusement la Charte et les décisions progressistes qu'elle a prises sur l'initiative des forces de la paix, l'Organisation peut et doit augmenter son rôle dans la lutte pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples et pour la réalisation d'une détente stable et irréversible. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que la trente et unième session de l'Assemblée générale fera, à cet égard, véritablement date.

140. M. TSERING (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais adresser nos félicitations les plus chaleureuses à M. Amerasinghe pour son élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes, en vérité, très heureux d'avoir comme président une personne de sa stature, ayant une très grande expérience et une grande compétence. Nous sommes particulièrement fiers du fait qu'il appartient à un pays qui non seulement est voisin du nôtre, mais avec lequel nous jouissons de traditions culturelles communes et d'une amitié très étroite.

⁶ Voir document A/C.2/31/2.

141. Au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, je tiens à exprimer notre profonde admiration pour l'impartialité et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses lourdes responsabilités. C'est un homme que la communauté internationale a appris à respecter et à qui elle a pu faire confiance au cours des cinq années de son mandat de Secrétaire général des Nations Unies. Nous espérons qu'il continuera de servir la communauté internationale pendant bon nombre d'années encore.

142. Je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation pour la façon admirable dont le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, a dirigé les délibérations de la trentième session de l'Assemblée générale.

143. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à la République des Seychelles en tant que cent quarante-cinquième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que l'entrée de ce pays dans l'Organisation ajoutera à celle-ci encore plus de force et de vitalité. Nous attendons maintenant avec plaisir le moment où le Viet Nam et l'Angola seront admis aux Nations Unies, puisque ces deux pays répondent à toutes les exigences pour devenir membres de l'Organisation.

144. J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, d'adresser à tous les éminents représentants réunis ici aujourd'hui les meilleurs souhaits de succès de Sa Majesté Jigme Singye Wangchuck, roi du Bhoutan, pour la trente et unième session de l'Assemblée générale.

145. Le problème le plus urgent et le plus crucial auquel doit faire face le monde aujourd'hui est la question du désarmement, non seulement en tant que moyen de relâcher les tensions dans le monde et de promouvoir la paix et la sécurité internationales, mais aussi en tant que moyen de dégager les ressources si nécessaires aux fins du développement. Il est difficile de justifier pour une raison quelconque les dépenses de sommes astronomiques pour produire et accumuler des armes de destruction massive, alors qu'un important pourcentage de la population mondiale se trouve de façon permanente au bord de la famine. A notre avis, la mise au point des techniques et les dépenses sans cesse croissantes d'armements sont un cercle vicieux, qui conduit l'humanité toujours plus près d'un désastre total. Une façon, peut-être la seule façon pour le moment, de rompre ce cercle afin d'arrêter la course aux armements et de commencer un véritable processus de désarmement, serait que l'Assemblée générale, l'institution la plus représentative des nations du monde d'aujourd'hui, prenne l'initiative de convoquer soit une conférence mondiale du désarmement, soit une session extraordinaire qui se consacrerait uniquement aux problèmes du désarmement.

146. L'autre question importante qui trouble l'esprit des gens du monde entier actuellement est la question de l'Afrique australe. A la suite de certaines initiatives prises récemment par les Etats-Unis d'Amérique, des événements positifs se sont produits en Afrique australe, qui offrent de véritables possibilités de règlements justes et durables des problèmes politiques fondamentaux qui affectent la région. Nous estimons que la communauté internationale devrait agir de tout son poids pour venir en aide aux parties intéressées dans leurs efforts visant à parvenir à des

règlements négociés. Nous espérons sincèrement qu'à la suite de ces négociations un Zimbabwe indépendant, avec un gouvernement par la majorité, pourra émerger dans un proche avenir. Nous espérons également que le groupe minoritaire aura à jouer un rôle constructif dans l'édification du nouvel Etat du Zimbabwe. Un Etat indépendant de la Namibie, en tant que nation unifiée, doit naître d'ici très peu de temps. Les tentatives faites par l'Afrique du Sud pour octroyer une prétendue indépendance au Transkei et pour créer d'autres bantoustans semblables doivent être condamnées catégoriquement par la communauté internationale. Pour que des conditions de paix et de stabilité soient créées en Afrique australe, il est essentiel que l'abominable pratique de l'*apartheid* en Afrique du Sud soit abolie immédiatement et que soit créé une nouvelle société où toutes les personnes, quelles que soient leur race, leur couleur ou leurs croyances, pourront jouir de la liberté, de l'égalité et de la justice.

147. Au Moyen-Orient, d'anciennes crises et de nouvelles tensions continuent de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La poursuite de la guerre fratricide au Liban est une tragédie de très grande ampleur. Israël continue d'occuper des territoires arabes par la force et illégalement. Nous estimons que la question palestinienne se trouve au coeur du problème et qu'il ne pourra pas y avoir de paix juste et durable dans la région si Israël ne se retire pas de tous les territoires arabes qu'il a occupés en 1967 et à moins que les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien soient entièrement rétablis, y compris le droit de retourner dans leur patrie et d'établir un Etat indépendant en Palestine. Tout règlement durable au Moyen-Orient doit également faire en sorte que tout Etat de la région ait droit à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement.

148. Une autre source de préoccupation pour ma délégation est la situation à Chypre. Nous respectons entièrement la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le statut de pays non aligné de la République de Chypre. A notre avis, les résolutions 3212 (XXIX) et 3395 (XXX) de l'Assemblée générale et les résolutions 365 (1974) et 367 (1975) du Conseil de sécurité fournissent encore une bonne base pour une solution juste et durable du problème de Chypre. Nous aimerions exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour réunir les deux communautés chypriotes et pour entamer des négociations sous ses auspices, afin de trouver des solutions à leurs divergences.

149. Plus près de chez nous, le sous-continent indien auquel nous appartenons a été une région de très grandes tensions et de conflits au cours des dernières décennies. Heureusement, il y a une étincelle d'espoir quant à l'avenir. En passant en revue la situation régionale, S. M. le Roi du Bhoutan, prenant la parole devant la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo, a fait remarquer :

"Dans notre région d'Asie, certains événements de grande portée qui se sont produits récemment ont sans aucun doute consolidé les forces de la paix et du progrès. La normalisation des relations entre l'Inde et le Pakistan dans l'esprit de l'Accord de Simla est une mesure positive et démontre les grandes qualités d'homme d'Etat des

dirigeants des deux pays. La normalisation des relations entre l'Inde et la Chine contribuera certainement aussi à la paix et à la stabilité en Asie. Vivant comme nous le faisons très près de l'Inde, nous sommes tout à fait conscients des efforts réalisés par l'Inde en vue de promouvoir des relations de bon voisinage entre tous les pays de notre région, sur la base de l'égalité souveraine et d'avantages mutuels, afin que, vivant dans la paix, dans la coopération et dans l'amitié nous-mêmes, nous puissions consacrer notre énergie et nos ressources à la tâche urgente et critique consistant à améliorer les niveaux de vie de notre peuple."

Nous espérons que cet élan vers la paix et la coopération sera maintenu et que tous les pays de la région feront des efforts déterminés pour promouvoir l'amitié, la compréhension et la coopération afin de réaliser l'objectif d'un avenir plus lumineux, plus heureux et plus sûr pour tous nos peuples.

150. L'Assemblée générale a adopté, par une très grande majorité, la résolution 2832 (XXVI) concernant la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Cinq ans se sont écoulés et nous voyons que la Déclaration n'a nullement été respectée par les grandes puissances. Nous estimons que la présence de la rivalité des grandes puissances dans l'océan Indien troublera la paix et la sécurité de cette zone si sensible. Nous espérons que la proposition présentée récemment par l'Union soviétique à ce sujet [voir A/31/232, sect. 7] obtiendra une réaction favorable de la part des autres grandes puissances. Un tel événement ferait beaucoup pour faire de la Déclaration une réalité et permettrait ainsi de réduire la tension et les possibilités de conflit dans une autre région de notre monde.

151. Le système économique mondial continue de souffrir de déséquilibres sérieux et d'inégalités croissantes. Le fossé qui s'élargit entre les pays riches et les pays pauvres est encore une des sources les plus importantes de tensions et de conflits. Il est évident que l'ordre économique actuel ne peut pas assurer le progrès et la prospérité des pays en développement. Nous savons tous que ce n'est pas la fluctuation des forces du marché qui cause la stagnation économique des pays en développement, mais que ce sont les troubles inhérents de l'ordre économique actuel que l'on doit blâmer. L'Assemblée générale, sur l'initiative des pays en développement, a adopté d'importantes résolutions au cours des sixième et septième sessions extraordinaires, afin d'établir un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et la justice pour tous.

152. Nous espérons que l'appel lancé par les chefs d'Etat et de gouvernement du mouvement non aligné à Colombo ne restera pas sans réponse. Lors de son éloquente déclaration devant l'Assemblée, la Présidente en exercice du mouvement non aligné, Mme Bandaranaike, premier ministre de Sri Lanka, a notamment dit :

"Je ne me propose pas d'affirmer ici que les nations développées doivent assurer la subsistance des pays en développement. Par contre, j'affirme que toutes les nations, quel que soit leur degré de développement, ont envers elles-mêmes et envers les générations futures le devoir de ne pas manquer l'occasion qui s'offre aujourd'hui de trouver des solutions opportunes aux problèmes

de l'humanité et d'établir, grâce à la compréhension mutuelle et à une coopération constructive, des structures justes et, partant, durables de relations internationales."

[1^{re} séance, par. 54.]

153. Il y a d'autres signes troublants qui percent à l'horizon. Les résultats de la quatrième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Nairobi en mai dernier, n'ont pas répondu aux aspirations des pays en développement. Les négociations qui ont lieu actuellement à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale ne font pas de progrès en raison du manque de bonne volonté politique des pays développés. La mise en oeuvre des mesures de politique énoncées dans la Stratégie internationale du développement est très décourageante parce que les pays développés ne remplissent pas leurs obligations internationales. Nous sommes loin de pouvoir réaliser l'objectif de 0,7 p. 100 prévu pour la deuxième Décennie du développement dans la Stratégie.

154. Le Secrétaire général, M. Waldheim, dans ses observations liminaires présentées lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains⁷, a souligné qu'un tiers de l'ensemble de la population urbaine du tiers monde vit dans des colonies de squatters; qu'une grande partie de la population des pays les moins développés n'a pas de poste d'eau à moins de 100 mètres de l'habitation et que la moitié de cette population n'a pas l'électricité. Ces statistiques ne sont pas agréables à entendre, mais elles soulignent la condition pitoyable dans laquelle vivent des centaines de millions de personnes dans les pays en développement. La situation est encore pire dans les pays sans littoral qui sont parmi les pays les moins avancés. A part d'autres facteurs, leur position géographique désavantageuse retarde sérieusement leur développement. La communauté internationale doit considérer les problèmes spéciaux de cette catégorie d'Etats avec plus de compréhension et de sympathie. Très humblement, je tiens à dire que nous devons aller plus loin que réaffirmer simplement des buts et des principes fondamentaux. La Déclaration de Manille fournit une stratégie complète et réaliste pour l'action.

155. La cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est terminée le 17 septembre à New York, sans qu'on soit parvenu à un accord. Mon pays a toujours estimé qu'un nouvel ordre juridique juste et équitable devant régir les mers et les fonds marins doit tenir compte des intérêts de tous les pays, que ce soit les Etats côtiers ou sans littoral. Nous estimons également qu'un droit de la mer juste et équitable jouera un rôle important dans la création du nouvel ordre économique international. Dans le cas des pays sans littoral, le droit d'accès à la mer et en provenance de la mer et la liberté de transit doivent être sauvegardés, car cela est extrêmement important pour leur commerce et leur développement.

156. Un nouveau phénomène est récemment apparu qui met gravement en danger les vies humaines et la sécurité du trafic international. Je parle surtout de la prise des otages par la saisie d'aéronefs, bien que d'autres méthodes aient

⁷ Voir *Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7), chap. VII, par. 39.

été utilisées pour prendre des otages. Je suis convaincu qu'il y a de meilleurs moyens d'exposer ses doléances que celui qui consiste à menacer de faire sauter des avions, mettant ainsi la vie d'hommes, de femmes et d'enfants innocents en danger, et exigeant des rançons de la part des gouvernements. La communauté internationale doit pleinement coopérer en vue de mettre au point des mesures appropriées susceptibles de faire cesser des actes aussi cruels et aussi insensés. La proposition présentée par la République fédérale d'Allemagne à ce sujet [voir A/31/242] mérite d'être examinée très sérieusement par l'Assemblée générale.

157. En conclusion, je voudrais dire que, bien qu'il n'y ait pas de solutions faciles aux problèmes du monde, beaucoup de choses peuvent être réalisées si toutes les nations se tendent la main et travaillent ensemble avec patience, détermination, perspicacité et, surtout, avec un énorme courage.

158. M. SAÚDE MARIA (Guinée-Bissau) : La délégation de la République de Guinée-Bissau, que j'ai l'honneur de conduire à cette session de l'Assemblée générale, se félicite de l'élection de M. Amerasinghe à la présidence de nos travaux. Nous sommes heureux de nous associer aux félicitations qui ont été adressées à l'endroit de son éminente personne ainsi qu'aux autres représentants d'Etats Membres désignés pour participer au Bureau de l'Assemblée. Nous formulons à tous nos vœux de succès dans l'accomplissement de leur mission. Nul ne doute ici de la compétence, de l'expérience et de l'abnégation qui s'incarnent en la personne de M. Amerasinghe, qui n'a jamais cessé d'œuvrer dans le sens de la sauvegarde des nobles principes de notre grande famille qu'est l'Organisation des Nations Unies.

159. Nous voudrions rendre un hommage vibrant à son prédécesseur, le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, respectable homme d'Etat du Luxembourg, M. Gaston Thorn, qui a su s'acquitter avec mérite des lourdes tâches qui lui incombaient pour la défense et pour les intérêts suprêmes et vitaux de nos pays respectifs.

160. Nous voudrions saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République des Seychelles au sein des Nations Unies. Nous lui adressons nos meilleures félicitations et nos vœux les plus sincères, de même que nous l'assurons de notre meilleure collaboration.

161. Les travaux auxquels cette assemblée doit s'attaquer s'avèrent, d'ores et déjà, très importants, car les décisions que nous allons prendre sur les problèmes auxquels nos pays doivent faire face non seulement engageront l'avenir immédiat de nos peuples mais influenceront aussi sur la marche des événements à l'échelle mondiale.

162. En ce moment historique où s'ouvre cette trente et unième session de l'Assemblée générale, il m'est agréable, au nom de la République de Guinée-Bissau et du Conseil d'Etat, de remercier tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat et le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, des efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de déployer pour que survive cette haute instance internationale.

163. Je me permettrai de rendre un hommage particulier à ce distingué diplomate, si lucide et si clairvoyant dans sa

compréhension des brûlants problèmes internationaux de l'heure. Je veux parler de M. Kurt Waldheim, grand ami de la République de Guinée-Bissau et compagnon de lutte des peuples du tiers monde. Nous témoignons au Secrétaire général, qui a toujours su mettre au service de l'humanité sa compétence et son dévouement, notre immense gratitude. En manifestant la grande sympathie et la sincère amitié que lui portent le peuple et le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, nous formulons les vœux de succès continu dans sa carrière d'homme politique et d'éminent diplomate. Nous lui réitérons toute notre confiance, notre appui et notre indéfectible solidarité.

164. L'Organisation des Nations Unies a déjà à son actif une gamme importante de mutations profondes dans l'évolution et le développement des relations internationales. Les perspectives de paix qui s'ouvrent ainsi au monde renforcent notre propre conviction qu'une concertation plus grande est nécessaire pour mettre en application les aspirations légitimes de tous les pays du tiers monde à l'indépendance et à la souveraineté. Dans cette conjoncture, il importe que nous réaffirmions ici une fois de plus notre position face aux événements et aux conflits localisés, qui absorbent toutes les énergies des peuples en lutte et freinent leur évolution normale vers une situation de paix et de bien-être.

165. Pour situer de façon définitive les problèmes brûlants du monde dont la recherche des solutions nous réunit ici, il nous faut, sans plus tarder, rappeler avec précision et courage à notre assemblée ce qui caractérise aujourd'hui la situation internationale; quels sont les faits et les événements insupportables qui troublent notre existence, celle de nos peuples et de nos Etats. C'est grâce à la détermination de cette communauté internationale que la raison a fini par triompher en faveur de la thèse de l'universalité, comme l'un des principes fondamentaux de la représentation de l'Organisation des Nations Unies.

166. En analysant objectivement les voies et moyens de matérialiser notre programme d'action, nous devons, en conséquence, définir notre comportement logique, courageux et déterminé pour que notre présence ici ait un sens positif constamment renouvelé, pour que la représentation nationale et internationale, dont nous sommes chacun et tous porteurs, soit satisfaite avec fidélité et efficacité.

167. Le peuple de la République de Guinée-Bissau, qui a souffert des siècles de domination étrangère et qui, pour acquérir sa liberté et son indépendance, a eu à endurer une longue guerre qui a coûté la vie à plusieurs milliers de ses meilleurs fils, ne peut aujourd'hui rester indifférent face aux problèmes internationaux. L'engagement avec lequel le peuple de Guinée-Bissau s'est battu pour la restauration de la paix sur son territoire nous permet d'affirmer que notre pays ne ménagera aucun effort, aucun sacrifice, pour apporter sa modeste contribution en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

168. C'est pourquoi le peuple de la République de Guinée-Bissau, aujourd'hui complètement libre de la domination coloniale, s'engage fermement aux côtés de ses frères d'Afrique australe en lutte pour la libération nationale. A notre avis, il ne peut y avoir de développement sans

libération et, partant, de garantie pour la paix universelle. Il est du devoir de tous les peuples épris de paix et de justice de par le monde, conformément aux différentes résolutions adoptées par l'Organisation sur la décolonisation, d'apporter une aide efficace aux peuples encore assujettis, afin de hâter leur libération et de lutter par tous les moyens contre ceux qui sont encore en marge des objectifs que nous nous sommes assignés.

169. L'Afrique du Sud et la Rhodésie, alliées dans leur destin diabolique de maintenir les peuples africains sous leur domination par la pratique ignoble de la discrimination raciale et de l'oppression coloniale, continuent de braver impunément l'opinion et la morale internationales. Mais nous ne cesserons d'encourager et d'appuyer totalement la lutte des mouvements de libération nationale, qui sont désormais les seuls représentants légaux et légitimes de ces peuples. Le progrès notable réalisé par les combattants de la liberté en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud doivent inciter à accroître davantage, d'une manière générale et concrète, notre assistance à tous ceux qui luttent pour se libérer de la domination étrangère et de l'impérialisme sous toutes ses formes.

170. Il nous faudra donc manifester notre solidarité agissante avec les peuples combattant en Afrique australe, en nous tenant prêts à agir à tout moment, à leur demande et sur leur sollicitation. Les massacres ignobles de la population sans défense par les forces fascistes à Soweto, à Johannesburg et au Cap rappellent tragiquement qu'il est urgent de faire appliquer les résolutions adoptées par l'Organisation à l'encontre du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Aucun peuple africain, aucun peuple épris de paix et de justice, ne pourra jamais tolérer le massacre des populations noires en Afrique du Sud. C'est pourquoi la République de Guinée-Bissau soutient fermement le mouvement de libération de l'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'*apartheid*, pour la justice sociale, la démocratie et la fin de toute domination raciale.

171. Le Gouvernement sud-africain ne doit pas non plus continuer d'occuper et de piller plus longtemps et illégalement la Namibie, ce territoire que la Société des Nations avait placé naguère sous son administration. Tout en louant les sérieux efforts entrepris par le Secrétaire général pour amener Pretoria à la raison, nous devons continuer à encourager les efforts de l'Organisation des Nations Unies, et surtout du Conseil de sécurité, pour qu'il soit mis fin à l'imposture sud-africaine.

172. Les peuples frères du Mozambique, de la Zambie, du Botswana qui viennent d'être victimes du régime raciste de l'Afrique du Sud et de l'agression économique de la clique de Ian Smith, doivent pouvoir compter à tout moment sur notre sollicitude et sur notre aide effective pour défendre leur intégrité territoriale et poursuivre leur développement économique, à l'abri de toutes les criminelles menaces rhodésiennes et sud-africaines.

173. La République de Guinée-Bissau, fidèle à ses options et à ses engagements aux côtés du peuple angolais et de son mouvement d'avant-garde, le Movimento Popular de Libertação de Angola, exprime son indignation devant le refus opposé à l'admission de la République populaire d'Angola au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il est incon-

cevable que la République populaire d'Angola, déjà reconnue par la quasi-totalité des Membres de cette organisation, ne puisse participer ici de plein droit à l'élaboration des décisions qui intéressent la communauté internationale.

174. Nous suivons également avec un intérêt particulier l'évolution de la situation en Somalie dite française et réaffirmons notre ferme soutien au mouvement de libération dans ce territoire. Le résultat obtenu pour la décolonisation dans ce territoire africain est sans nul doute une victoire du peuple somali. De ce fait, une solution doit être trouvée dans les meilleurs délais afin que ce peuple dominé accède à l'autonomie et à l'indépendance nationales.

175. Nous ne saurions ne pas nous référer ici à la situation qui prévaut encore en République indépendante des Comores. Ce pays africain, qui vient d'obtenir son indépendance nationale, voit une parcelle de son territoire encore occupée, le privant ainsi de son intégrité territoriale, ce qui est en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. La délégation de la République de Guinée-Bissau ne peut que réaffirmer son indéfectible soutien au peuple comorien et à son gouvernement dans leur juste lutte pour l'intégrité territoriale.

176. Une des régions où subsiste encore une tension qui menace la paix internationale est le Moyen-Orient. La situation délicate qui règne là-bas est préoccupante et ce n'est pas sans inquiétude que nous suivons attentivement le déroulement des événements. Des centaines de milliers d'habitants de la région connaissent des souffrances indicibles en raison de ces conflits meurtriers. Ayant minutieusement analysé le problème, nous en saisissons toute la complexité, mais nous croyons cependant qu'il peut être résolu.

177. Afin de trouver une solution satisfaisante et définitive, il faut qu'Israël reconnaisse enfin la réalité de l'injustice qu'il a commise contre ses voisins arabes, et surtout contre le peuple de Palestine. Israël soit se montrer disposé à rectifier la situation qui règne dans la région, de manière à pouvoir entamer un nouveau chapitre de ses relations avec ses voisins. Il doit tout d'abord, et sans aucun retard, évacuer les territoires arabes qu'il a occupés en juin 1967 et les territoires attribués à l'Etat de la Palestine par le Plan de partage figurant dans la résolution [181 (II)] adoptée le 29 novembre 1947 par l'Assemblée générale, en vertu de laquelle l'Etat d'Israël lui-même a vu le jour.

178. Pour la délégation de la Guinée-Bissau, la tension qui règne au Moyen-Orient ne pourra véritablement disparaître qu'avec le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux. Dans ce cadre, la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à tous les efforts tendant à aboutir à un règlement négocié du problème reste la condition *sine qua non* du succès de ce processus. La délégation de Guinée-Bissau exprime sa pleine solidarité avec les combattants de la juste cause arabe, en particulier l'Organisation de libération de la Palestine, représentant légitime du peuple palestinien en lutte pour la libération de sa patrie usurpée.

179. La question chypriote retient aussi notre particulière attention. Nous estimons qu'à Chypre, comme dans bien d'autres parties du monde, la tension est essentiellement

due à l'ingérence des forces étrangères dans les affaires intérieures du pays. Dans ces conditions, il est absolument indispensable pour la normalisation de la situation à Chypre que toutes les forces étrangères respectent les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, respectivement, et cessent de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'île. La communauté chypriote doit être libre de décider de son propre destin et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays en accord avec sa politique de neutralité et de non-alignement.

180. Si, au cours de la période écoulée, nous nous sommes félicités des succès remportés sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité, nous restons préoccupés par le problème de la Corée, artificiellement divisée. Cette division crée une situation menaçante pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la République de Guinée-Bissau soutient la République populaire démocratique de Corée dans sa juste lutte pour mettre un terme à l'ingérence étrangère dans les affaires internes de la Corée et pour l'accélération de la réunification pacifique du pays.

181. En ce qui concerne le Viet Nam, aujourd'hui réunifié après une longue lutte de libération, triomphante et exemplaire, la République de Guinée-Bissau salue, du haut de cette tribune, ce peuple héroïque qui non seulement a contribué au rétablissement de la paix dans la péninsule indochinoise, mais qui a aussi été le symbole de la résistance des peuples du tiers monde. La République socialiste du Viet Nam doit prendre la place qui lui revient de droit au sein des Nations Unies, en accord avec le principe de l'universalité de notre organisation.

182. Les peuples latino-américains multiplient leur action en faveur du renforcement de leur indépendance nationale; ils veulent récupérer leurs ressources naturelles et jouer le rôle qui leur appartient dans la vie internationale. L'affirmation de leur indépendance exige, dans l'immédiat, la liquidation du colonialisme sous toutes ses formes. A cette fin, le mouvement d'indépendance en Amérique latine doit être encouragé et soutenu par tous, par une solidarité agissante avec le Panama dans sa lutte pour le plein exercice de sa souveraineté sur le canal; nous soutenons aussi fermement les démocrates du Chili. Il est de notre devoir d'aider les peuples panaméen et chilien dans leur combat pour l'intégrité territoriale, l'indépendance et le rétablissement de la démocratie.

183. Deux faits majeurs préoccupent la délégation de la Guinée-Bissau : il s'agit de ce qui se passe actuellement au Sahara occidental et au Timor oriental.

184. Depuis la signature, le 14 novembre 1975, de l'Accord tripartite de Madrid⁸ il est évident que la solution aux problèmes qui se posent au Sahara occidental n'a pas été trouvée. Le peuple sahraoui, qui a manifesté son aspiration à l'autodétermination, a été contraint de recourir aux armes. La situation qui prévaut aujourd'hui dans cette partie de notre continent risque de compromettre dangereusement la paix et la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle notre délégation estime que l'acuité du problème sahraoui mérite de notre part un examen plus approfondi, afin d'éviter le pire.

⁸ Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11880, annexe III.

185. Au moment où le fascisme a été renversé au Portugal, le Frente Revolucionária Timor Leste Independente *FRETILIN* s'apprêtait enfin à assumer la direction du pays et l'exercice de la souveraineté nationale. A cette occasion, l'Indonésie, menée par des desseins d'annexion, n'a pas hésité à compromettre l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'avenir de ce pays. Nous assistons aujourd'hui à un processus tendant à réduire la résistance du peuple timorais. La délégation de la République de Guinée-Bissau lance un appel pressant à l'ancienne puissance coloniale, le Portugal, qui a la responsabilité morale et juridique d'assurer l'accession de ce pays à la souveraineté internationale, pour qu'elle assume toutes ses responsabilités en vue de garantir au peuple timorais l'indépendance. Nous demandons formellement que le problème du Timor oriental soit examiné à la présente session, afin que soient trouvées des solutions permettant au peuple timorais de s'exprimer librement sur l'avenir de son pays.

186. La situation internationale enregistre une cristallisation des efforts de nos peuples, en vue non seulement d'améliorer leurs conditions de vie, mais aussi de créer des bases nouvelles pour une coopération économique plus cohérente et plus efficace entre eux. A cet effet, le rôle de notre organisation est de polariser la solidarité qui nous lie vers la recherche permanente de nouvelles actions, pour l'établissement d'un ordre économique plus réaliste et plus juste, humanitaire dirai-je.

187. La Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo, dans sa déclaration politique [A/31/197, annexe I], a noté les changements profonds intervenus dans l'équilibre général des forces dans le monde, qui résultent du développement des forces de paix, d'indépendance et de progrès, tout en accueillant favorablement les efforts et les initiatives visant à renforcer la détente. La Conférence a souligné que la paix est loin d'être assurée dans le monde, du fait de la persistance du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*, de l'agression impérialiste et de l'occupation étrangère, ainsi que de la politique des puissances, la domination étrangère et l'exploitation économique. La Conférence a en outre déclaré que la paix est indivisible et qu'elle ne saurait se réduire à un simple déplacement de la confrontation d'une région à une autre, ni s'accommoder de la persistance des tensions. La détente serait précaire si elle ne tenait pas compte des intérêts de tous les pays. La Conférence a également souligné que la détente doit conduire à la dissolution des alliances militaires nées de la guerre froide.

188. La Conférence de Colombo a de nouveau mis en relief le caractère limité du processus de la détente, tout en saluant les résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Elle a aussi relevé l'étroite relation existant entre la sécurité en Europe, en Méditerranée et au Moyen-Orient, et a invité les participants à la Conférence européenne à s'engager à régler les problèmes de développement dans l'intérêt de tous les pays. En effet, c'est précisément la détente qui a placé à l'ordre du jour la réorganisation des rapports économiques dans le monde. Il s'agit d'éliminer l'inégalité et la discrimination, d'assurer effectivement le droit souverain des Etats à disposer eux-mêmes de leurs richesses naturelles. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a demandé des comptes rigoureux à ceux qui, depuis des siècles, exploitent

le travail et les ressources d'autrui. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, suivie par la quatrième session de la CNUCED, a tracé la voie de la liquidation de l'oppression économique. C'est pourquoi la République de Guinée-Bissau soutient fermement les revendications des pays en développement et des pays non-alignés, dont elle fait partie intégrante.

189. Après avoir exposé les points de vue de la République de Guinée-Bissau sur les différents problèmes internationaux qui préoccupent notre organisation, je me permettrai de faire une brève référence à notre pays. La République de Guinée-Bissau, membre de la plupart des organisations internationales, qui a opté pour la politique de non-alignement dans sa lutte pour la paix et le développement, est profondément engagée dans la voie de la coopération sans discrimination avec tous les Etats de la communauté internationale, exception faite de ceux qui pratiquent encore la politique honteuse d'*apartheid*, de domination coloniale et sioniste. La République de Guinée-Bissau, ayant établi des relations diplomatiques avec la quasi-totalité des pays de la communauté internationale, entend aujourd'hui développer la coopération à tous les niveaux avec ces Etats, sans aucune discrimination.

190. Chaque aggravation de la situation internationale est provoquée soit par les atteintes à la liberté et à l'indépendance des peuples, soit par la course effrénée aux armements. C'est pourquoi nous devons unir nos efforts en vue de consolider et rendre irréversible les actions déjà entreprises en vue de l'indépendance et de la souveraineté de tous les peuples, de la paix et de la solidarité internationales.

191. Pour conclure, nous aimerions réaffirmer ici notre ferme volonté d'œuvrer sans relâche pour le maintien de la sécurité internationale et notre solidarité envers les peuples qui luttent pour des causes justes.

192. M. PALMA GÁLVEZ (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous voulons, en raison de notre respect pour les principes essentiels du droit international, dont l'un consacre l'égalité juridique de tous les Etats, saisir cette occasion de féliciter M. Amerasinghe pour la charge si méritée dont il a été investi grâce à une élection qui est une reconnaissance de la tradition de culture et de la vocation de paix du pays qu'il représente. Cette élection honore notre organisation mondiale et souligne ainsi le caractère réel de l'application dans les faits du principe de l'égalité des Etats, montrant qu'il n'est pas nécessaire d'être doté d'un potentiel économique considérable pour parvenir à diriger l'organe délibératif de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale.

M. Illueca (Panama), vice-président, prend la présidence.

193. Pour les nations comme la nôtre qui ne possèdent pas de richesses économiques considérables, il est encourageant de voir qu'au sein de cette assemblée c'est l'échelle croissante des valeurs morales qui s'applique; en effet, ce n'est qu'en donnant à la personne humaine sa véritable dimension qu'on pourra arriver à un avenir de lumière pour l'humanité qui, malheureusement, à l'heure actuelle, s'achemine hésitante par des sentiers incertains.

194. Nous sommes également heureux de pouvoir adresser nos sentiments de reconnaissance au Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, pour la circonspection louable et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les débats de la dernière session de l'Assemblée générale.

195. Nous désirons également féliciter M. Kurt Waldheim, le Secrétaire général, pour l'activité positive qu'il a déployée dans l'exécution de son mandat, comme nous le montre son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/31/1] dont l'Assemblée générale est saisie.

196. Un nouveau membre est venu se joindre au concert des nations et se placer sous les cieux hospitaliers de cette organisation. C'est avec grand plaisir que nous souhaitons la bienvenue au nouvel Etat de la République des Seychelles; nous tenons en même temps à manifester notre admiration pour le respect de la morale internationale dont a fait preuve le Royaume-Uni qui, en octroyant à ce pays l'autonomie, a ainsi respecté pleinement le principe de l'autodétermination des peuples.

197. Nous avons examiné, avec toute l'attention qui lui est due, le rapport du Secrétaire général sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui constitue l'une des fonctions les plus essentielles de l'organisation internationale et l'une des préoccupations fondamentales des auteurs anciens et modernes du droit des gens. Toutes les faiblesses et les imperfections que l'on peut attribuer à l'ordre juridique international découlent de la volonté constante des Etats qui règlent leurs relations en vertu de leurs normes et qui n'ont pas voulu qu'on donne un caractère obligatoire à ces principes. La compétence même de l'organe judiciaire de l'Organisation dépend de l'arbitraire des parties à une controverse de nature juridique et les préceptes du Chapitre VII de la Charte qui, se référant aux actes qui pourraient mettre la paix en danger, devraient être dotés d'une plus grande efficacité, au fond n'ont pas un caractère contraignant. En dépit de tout cela, encore qu'avec une prudence explicable, on a pris des mesures timides pour l'établissement d'un régime normatif supranational et les arrêts de l'organe judiciaire de l'Organisation pourraient être complétés par des mesures à caractère obligatoire, ce qui introduirait la dimension contraignante virtuelle dont l'absence était une des lacunes du droit international. Ces progrès réels montrent les succès que l'on peut obtenir s'il existe la volonté de reconnaître les limites de certains concepts traditionnels qui ne peuvent être absolus et il faut espérer que les Etats, sujets principaux de la communauté juridique, convaincus du caractère coercitif possible — encore que ce soit d'ordre moral — des normes et des résolutions, coopèrent pour que l'ordre inter-étatique atteigne la perfection.

198. Un tel progrès ne sera possible que s'il existe la conviction générale que toute controverse peut être réglée par des instruments dans lesquels la volonté même des parties est un facteur déterminé et positif; autrement dit, l'efficacité des moyens de solution ne dépend pas de l'instrument technique ou juridique en soi, mais bien plutôt de la volonté et du désir des Etats d'assurer le succès de ce système normatif.

199. Mais si, au lieu de contribuer au renforcement de l'organisation mondiale ou des organismes régionaux, les

puissances se voient contraintes de perfectionner leurs moyens de destruction massive, alors que le droit des gens est dans l'impasse, il plane sur l'avenir le risque d'une conflagration qui mettrait en danger la survie-même de la civilisation actuelle.

200. Pour les raisons qui précèdent, nous estimons que les explosions d'armes nucléaires dans l'atmosphère, souterraines ou sous l'eau doivent être interdites soit par un traité, soit par une limitation volontaire de la part des Etats qui possèdent de telles armes. Les explosions dans l'atmosphère polluent de leurs gaz délétères les éléments essentiels à la vie et celles qui se font dans la mer détruiront ou handicaperont toutes les espèces qui vivent dans les vastes zones que contamineront les émanations radioactives. Nul ne peut démontrer le contraire. Les expériences de ce genre peuvent modifier les conditions écologiques; il faut donc interdire tout essai qui, délibérément ou non, modifie le milieu humain.

201. Dans cet ordre de choses, il est normal que ce soient les nations faibles, ayant très peu de puissance sur le plan de l'économie et de la guerre, qui aient recours aux systèmes juridiques de règlement des différends. Le Honduras est en train de résoudre son différend avec El Salvador et a décidé, avec ce pays voisin, d'une procédure de médiation dont les recommandations, si elles sont respectées par les parties — et ce respect s'impose impérativement si l'on observe la signification profonde des postulats de la morale internationale — qui permettraient d'assurer un avenir meilleur à deux nations qui sont amenées à collaborer à des entreprises communes de par les liens d'une origine identique.

202. Si, au cours de cette médiation, il restait encore des problèmes non résolus, le Honduras est disposé à avoir recours, avec la meilleure volonté, à toute instance qui pourrait mettre fin une fois pour toutes à toute cause de discorde ou de désaccord, et il s'engage à respecter tout arrêt judiciaire ou toute sentence arbitrale tant en raison de la nature de ces moyens que par respect de ce qui est conforme à la bonne foi qui doit être à la base de tous accords ou conventions.

203. C'est avec satisfaction que nous constatons que les conversations vont se poursuivre en vue de mettre fin au problème de Belize, région centraméricaine qui a des liens historiques et juridiques avec la République soeur du Guatemala. Ce problème tient à coeur aux peuples de l'isthme et les intéresse directement. Uni à ce pays voisin par des vicissitudes communes, le Honduras espère qu'en temps voulu ces négociations permettront de donner un effet concret aux droits que réclame le Guatemala.

204. Nous savons qu'ici même une recommandation a vu le jour, qui demande aux parties de poursuivre leurs pourparlers visant à déterminer le statut des îles Malvinas ou Falkland. Quand on résout une controverse, on peut affirmer qu'aucune des parties n'est perdante étant donné qu'en dernier ressort l'on renforce l'ordre juridique, ce qui constitue une garantie de préservation de la paix et d'une vie harmonieuse entre les Etats. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion d'exprimer notre optimisme quant au succès de ces négociations directes que, dans un large esprit de compréhension fondé sur une longue tradition diplomatique, l'Argentine et le

Royaume-Uni vont entreprendre; nous pouvons espérer qu'elles aboutiront à rendre justice à l'Argentine.

205. C'est dans ce même esprit d'équanimité qui inspire notre conduite internationale que nous formulons des vœux sincères pour que les négociations qui se déroulent, dans le cadre du respect mutuel, entre les Etats-Unis d'Amérique et Panama aboutissent à des bénéfices mutuels et à la reconnaissance des droits de chacun de ces Etats.

206. Mais alors que, dans certains pays américains où certains litiges sont en suspens, l'on s'efforce d'avoir recours à la solution pacifique, dans d'autres régions du monde, les passions brûlantes de factions antagonistes se déchaînent, mettant en danger l'ordre international et fauchant des centaines de milliers de vies, ce qui constitue un holocauste inutile, car les cas sont innombrables où l'idéologie du régime qui parvient à l'emporter foule aux pieds les droits élémentaires et les principes gravés dans la conscience humaine, qui ne sont vraiment reconnus que par une forme d'interaction sociale : le système occidental de coexistence. On ne peut qu'espérer que de telles perturbations prendront fin pour que la civilisation actuelle, qui se trouve face à un avenir de potentiel matériel limité — au même titre qu'est limité le monde qui nous entoure — puisse utiliser ses énergies et son intelligence pour résoudre les problèmes que pose l'avenir immédiat.

207. Au cours de cette année se sont déroulées les quatrième et cinquième sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, présidées par l'actuel Président de l'Assemblée. Comme on pouvait le supposer logiquement, il n'est pas facile, sur une question aussi controversée, de parvenir en peu de temps à des accords conciliant les intérêts et les aspirations tant des Etats à l'immense puissance économique que de ceux qui, bien que n'en étant qu'à la première étape de leur développement, ont néanmoins le droit de partager les bénéfices d'une richesse qui appartient sur un pied d'égalité à tous les peuples de la terre, à savoir les ressources de la mer. On essaie de créer un tribunal spécial pour le règlement des litiges qui pourraient surgir en la matière. Il convient d'examiner cette entreprise en tenant compte de toutes ses conséquences, car, si, par la création d'une nouvelle instance, l'on subdivise la compétence juridique, l'on peut courir le risque d'affaiblir l'autorité de la Cour internationale de Justice, qui est par excellence l'organe judiciaire de l'Organisation; même si cela ne devait pas se produire, la jurisprudence, qui est l'une des sources principales du droit des gens, se trouverait fragmentée. Il vaudrait mieux, peut-être, envisager des systèmes d'exploitation mixte des richesses marines, en accordant des quotes-parts proportionnelles aux possibilités des Etats, pour que les peuples desdits Etats, qui doivent voir dans la mer la sauvegarde de leur avenir, puissent participer à la répartition et jouir des biens de ce patrimoine commun de l'humanité.

208. Il est une préoccupation qui doit hanter également toutes les nations de la terre et qui découle de la prémonition de Malthus : l'épuisement ou l'insuffisance des réserves face à l'explosion démographique croissante. Rares sont les Etats qui ont appliqué une politique de conservation rationnelle de leurs ressources naturelles; d'autres — les plus pauvres — les ont dilapidées avec une imprévoyance insensée. Quelles que soient les précautions

prises, ce qui est certain, c'est que l'on décèle une pénurie croissante d'aliments et que, dans quelques années, la famine au visage émacié envahira de nombreuses régions; ce fléau est une réalité en bien des lieux déjà. C'est la raison pour laquelle il convient d'adopter collectivement des mesures qui tendraient à conjurer ce mal. Et toute contribution que l'on peut faire à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ne peut qu'être faible au regard de l'ampleur du problème. Il faut donc que l'une des réserves qui soient encore relativement intouchées soit protégée pour assurer l'alimentation des générations de demain : la richesse de la mer.

209. En ce qui concerne le point [80] de l'ordre du jour relatif à la liberté de l'information, avec le sentiment de satisfaction intime que le respect d'un droit d'une telle importance inspire, j'ai le plaisir de déclarer que le Gouvernement actuel du Honduras applique intégralement un engagement qui non seulement est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais en outre trouve son écho dans la conscience même; il est donc évident qu'un impératif moral d'une telle importance doit être respecté sans restriction aucune de façon que personne, à notre époque, ne soit inquiété ou poursuivi pour avoir exprimé ses opinions.

210. Bien qu'il n'existe pas dans notre pays, le terrorisme politique préoccupe vivement le peuple du Honduras. Ces actes, qui ont proliféré au cours des dernières années, doivent être étudiés dans toutes leurs causes et motivations, et sévèrement punis par les Etats où les délinquants cherchent refuge, même quand les auteurs du délit partagent l'idéologie qui règne dans le pays d'asile. Ces actes de terrorisme engendrent en général des risques de destruction massive, ce qui amène à les considérer comme un attentat flagrant contre l'espèce humaine.

211. Bien que ces pratiques n'intéressent pas particulièrement notre continent — mais elles affectent la civilisation actuelle —, notre voix se joint au concert de ceux qui proposent de proscrire toutes les pratiques discriminatoires qu'englobe la politique d'*apartheid*; celle-ci constitue une atteinte aux principes élémentaires des relations sociales et il est donc impossible d'en prolonger l'existence dans un monde qui tend chaque jour à réaffirmer les valeurs morales essentielles de l'homme.

212. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup contribué à forger la paix; ses efforts pour maintenir la sécurité collective ont été efficaces. Mais une organisation qui est issue d'un conflit doit ajouter à ses mécanismes l'expérience de plus de 30 années d'existence. C'est pourquoi le Honduras a appuyé les efforts tendant à procéder à un nouvel examen des règles constitutionnelles de l'Organisation et de celles de ses organes subsidiaires. Il est évident que les atteintes fréquentes et graves au code de coexistence entre les Etats révèlent des lacunes et des imperfections qui peuvent être corrigées. La lenteur avec laquelle on fait parfois face aux actes qui enfreignent la souveraineté d'un Etat, les possibilités et les subtilités du veto, l'absence de force contraignante de certaines recommandations et résolutions du Conseil de sécurité, la limitation et la neutralisation de la juridiction de la Cour internationale de Justice, le fait que l'Organisation ne peut s'occuper de certains conflits, si graves soient-ils, parce qu'ils relèvent d'un

organisme régional quelconque, tous ces éléments sont autant d'entraves à l'application de la Charte et un obstacle au fonctionnement des organes de l'Organisation.

213. Tout cela mérite une révision, qui serait principalement un acte de bonne volonté et qui tiendrait compte de l'expérience acquise au cours de ces 30 années. Ces réformes, qui renforceraient l'Organisation, pourraient être réalisées tout en maintenant sa structure organique et juridique actuelle.

214. Une fois la confiance rétablie sur le plan international, cette mise en ordre régirait la vie collective rétablie dans le calme et assurerait à l'humanité un avenir sans hécatombes, humanité qui aspire à suivre une route éclairée par la lumière du Droit qui, comme l'a écrit Cicéron, nous rendrait d'autant plus libres que nous en respectons les principes.

215. Les tâches qui attendent l'Assemblée générale à cette trente et unième session sont très grandes, et les espérances des peuples qui font confiance à cette organisation sont également très grandes. Nous ferons de notre mieux pour que ses décisions aillent vers la justice et assurent la dignité de l'homme, et pour que, dans cette enceinte, le droit des nations trouve les moyens nécessaires pour que l'on puisse dire que la conscience de l'humanité arrive à s'exprimer ici.

216. Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour cet après-midi. Les représentants de l'Egypte, de la Yougoslavie, de l'Inde, de la France, du Costa Rica et des Etats-Unis d'Amérique ont demandé la parole dans l'exercice de leur droit de réponse; elle leur sera accordée dans cet ordre. Les membres de l'Assemblée se souviendront qu'à la quatrième séance plénière il a été décidé que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes.

217. **M. ABDEL MEGUID** (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale a entendu, hier après-midi [22^e séance], la déclaration du Ministre des affaires étrangères d'Israël, qui contenait un certain nombre d'allégations et d'affirmations. Il a essayé de déprécier l'intelligence des membres de l'Assemblée générale, mais, par la force des choses, il n'a pas abouti à ses fins car il n'a pas pu dissimuler la fureur et la colère d'Israël contre l'Assemblée générale et les positions qu'elle a adoptées à l'égard des activités israéliennes dans les territoires arabes occupés.

218. Une fois de plus, le Ministre israélien a eu recours à des insultes à l'égard des membres de l'Assemblée générale et de cet organe même, et il a cru pouvoir parler de dictature de la majorité, malgré la démocratie qui, selon lui, existe dans son pays. Il voudrait que l'Assemblée générale approuve les actes d'agression et les actes de terrorisme d'Israël, ou bien il s'attaquera à l'Assemblée et rejettera ses résolutions.

219. Je voudrais préciser très brièvement l'opinion de l'Egypte et le point de vue de ma délégation en ce qui concerne certains sujets que le Ministre des affaires étrangères d'Israël a évoqués, hier, dans son intervention devant l'Assemblée. Je commencerai mes observations en parlant de la paix, la paix qu'Israël prétend défendre.

220. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a répété plus d'une fois le mot "paix" dans son discours. Il a cru pouvoir mettre en valeur cette idée, mais il n'a pu, malgré tout, tromper l'opinion de l'Assemblée générale ou l'opinion publique mondiale. Le Ministre israélien pense peut-être à la paix selon le style israélien. A-t-il oublié ce qu'il a lui-même déclaré dans la publication américaine *Foreign Affairs*, le numéro d'octobre 1976, où il a demandé l'annexion de territoires arabes à Israël, dont un territoire qui nous est extrêmement cher, à savoir, le Sinaï ? Est-ce là la paix qu'il prétend faire régner ? Est-ce là la paix qu'il défend ? Je lui dirai résolument et sans ambiguïté qu'il n'y aura jamais de paix entre Israël et l'Égypte tant que nos territoires arabes resteront occupés. Les États arabes n'abandonneront jamais un pouce de leurs territoires. J'espère que c'est là une réponse suffisante en ce qui concerne la prétendue "paix" proclamée hier par le Ministre des affaires étrangères d'Israël.

221. J'en viens maintenant à la question des relations entre l'Afrique du Sud et Israël. En dépit du fait que ces relations existent depuis la création d'Israël en 1948, en lançant un défi à l'opinion publique internationale et africaine en particulier, Israël a fait de son mieux au cours des dernières années pour renforcer ses liens avec l'Afrique du Sud. Il y a eu un accroissement et un renforcement des relations entre les systèmes racistes d'Afrique du Sud, de Rhodésie et d'Israël. Est-ce que le Ministre israélien a oublié la visite de M. Vorster, le premier ministre du régime raciste d'Afrique du Sud, à son pays il y a quelques mois, visite au cours de laquelle M. Vorster a déclaré qu'il était très heureux de voir s'accroître les relations avec Israël ? Est-ce que le Ministre israélien a oublié cette alliance impie entre son pays et le régime raciste dans divers domaines ? Est-ce que le Ministre israélien a oublié les armes israéliennes vendues à profusion à l'Afrique du Sud pour combattre le peuple d'Azanie ? Est-ce que le Ministre israélien a oublié la coopération entre les deux régimes pour profiter de leurs expériences mutuelles militaires dans leur lutte contre les mouvements de libération ? J'aurais aimé pouvoir donner à l'Assemblée générale les preuves fournies par un ancien membre des forces armées sud-africaines, M. Bill Anderson. A une séance du Conseil des Nations Unies pour la Namibie⁹, cette personne a dit comment les forces sud-africaines en Namibie sont munies de canons israéliens, qui sont utilisés par les forces sud-africaines concentrées en Namibie pour combattre le peuple namibien.

222. Le dossier israélien est honteux à cet égard. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël ne devrait pas en être fier. Il aurait mieux fait de se taire. C'est là une preuve de plus de l'appui que fournit Israël au régime raciste et au terrorisme. Je demanderai au Ministre israélien de lire le rapport du Comité spécial contre l'apartheid [A/31/22/Add.2], dont cette session de l'Assemblée a été saisie et qui contient des faits relatant le renforcement des relations entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud ainsi que l'assistance matérielle multiple fournie par Israël à ce régime raciste.

223. A propos de la Conférence de la paix de Genève, à laquelle le Ministre des affaires étrangères d'Israël a fait allusion — il a accusé l'Égypte d'avoir saboté les initiatives

entreprises pour la tenue de cette conférence — je voudrais lui rappeler très clairement ainsi qu'à l'Assemblée certains faits à cet égard. L'Égypte, lors de la victorieuse guerre d'octobre, a été le premier État à prôner la tenue de la Conférence à Genève, le 29 octobre 1973. Le Président de la République arabe égyptienne a lancé un appel en faveur de la tenue de cette conférence afin de parvenir à une solution globale, juste et durable à ce problème. Il était naturel que l'Égypte défende la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à cette importante conférence, car il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient sans la solution du problème fondamental, à savoir le problème palestinien. C'est ainsi que l'Assemblée générale a adopté l'importante résolution 3375 (XXX), par laquelle elle a demandé que l'Organisation de libération de la Palestine soit invitée à participer sur un pied d'égalité avec les parties concernées à cette conférence. Est-ce que le Ministre israélien veut dire que les pays qui ont approuvé cette résolution sont précisément ceux qui ont saboté les initiatives pour la tenue de la Conférence ? Je ne le pense pas. Je ne pourrais jamais croire à cette prétention. Ce sont les agissements d'Israël qui, en fait, ont saboté les initiatives de paix pour la tenue de cette conférence.

224. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël nous a parlé ensuite de la sécurité que ressentent les peuples arabes à l'égard d'Israël et la sécurité que les Arabes veulent réaliser en coopération avec Israël. S'agit-il de sécurité lorsque des milliers d'Arabes sont exposés tous les jours aux balles et aux agressions des forces d'occupation israéliennes, ces forces qui exproprient la population arabe ?

225. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je me permets d'interrompre l'orateur. Je voudrais lui rappeler que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes. L'orateur peut terminer.

226. M. ABDEL MEGUID (Égypte) [interprétation de l'arabe] : Si c'est ce qu'Israël veut dire, pourquoi refuse-t-il l'admission au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés ? Il va de soi que ceux qui commettent les crimes ont peur de les voir dévoiler. C'est ainsi qu'Israël a toujours refusé au Comité spécial la possibilité d'accomplir sa tâche. Je suis convaincu que M. Allon a lu le rapport Koenig qui note le fait que des citoyens arabes ont été expulsés des territoires arabes.

227. Je suis sûr que l'Assemblée générale a l'habitude d'entendre les prétentions et allégations d'Israël. Israël est déterminé à rejeter les résolutions de l'Assemblée générale, mais les États arabes n'accepteront jamais ces actes et l'Assemblée générale n'approuvera pas les activités israéliennes en territoires occupés.

228. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais] : Les représentants d'Israël se sont constamment efforcés de dénaturer la politique de la Yougoslavie de façon malveillante et délibérée. Cela ne nous surprend pas. A quoi pourrait-on s'attendre de la part des représentants d'un gouvernement qui viole la Charte des Nations Unies, les règles du droit international et les principes fondamentaux humanitaires depuis un grand nombre d'années, et qui

⁹ Voir document A/AC.131/SR.237.

ignore totalement les exigences de la vaste majorité des Etats Membres des Nations Unies ?

229. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a menti de façon flagrante au cours de sa déclaration lorsqu'il a mentionné la Yougoslavie et d'autres pays comme "des Etats dont les représentants s'efforcèrent avec le plus d'éloquence d'éviter toute action efficace des Nations Unies" contre le terrorisme.

230. L'Organisation des Nations Unies connaît fort bien la position de la Yougoslavie à l'égard de toutes les formes du terrorisme. La Yougoslavie s'est toujours prononcée en faveur de mesures internationales résolues contre le terrorisme et pense que, dans ce domaine, l'Organisation devrait jouer un rôle primordial. La Yougoslavie s'oppose énergiquement à toutes les formes de terrorisme — au terrorisme individuel et surtout au terrorisme d'Etat, c'est-à-dire au terrorisme pratiqué par le Gouvernement d'Israël dans les territoires arabes occupés et les territoires d'autres Etats.

231. Il est évident qu'en accusant les autres le représentant d'Israël essaie de cacher le bilan des activités de terrorisme par Israël contre le peuple palestinien et ses voisins. D'ailleurs, les Nations Unies ont examiné à diverses reprises ces pratiques pour lesquelles Israël a été maintes fois condamné.

232. Il est vrai que la Yougoslavie a été la cible d'activités terroristes de la part de certains groupes facistes et d'individus tristement célèbres. Mais je suis certain que le représentant d'Israël sait parfaitement quels sont ces groupes et ces individus, et quels sont ceux qui les appuient, les soutiennent et les protègent.

233. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a déclaré hier que l'Inde figurait parmi les pays qui avaient contrecarré en 1972 une action efficace des Nations Unies contre le terrorisme. Cette déclaration est absolument sans fondement. Elle découle d'une conception erronée de la situation réelle.

234. L'Inde s'est toujours opposée à toutes les formes de terrorisme. En 1972, elle a appuyé l'initiative prise par le Secrétaire général et a participé activement aux travaux du Comité spécial du terrorisme international établi par l'Assemblée générale [*résolution 3034 (XXVII)*] en vue d'élaborer des mesures visant à prévenir le terrorisme sous toutes ses formes. Si l'on n'a pas réussi, c'est uniquement en raison des divergences d'opinions qui sont apparues à propos de la définition du "terrorisme". Nous avons toujours pensé que la lutte légitime des mouvements de libération nationale ne devrait pas être insérée dans la définition du terrorisme.

235. J'ai fait cette déclaration pour le procès-verbal dans le but de préciser la position de l'Inde et pour répondre à la déclaration inexacte prononcée hier par Israël.

236. M. GEY (France) : La délégation française a demandé la parole pour une brève mise au point à la suite de l'intervention prononcée hier après-midi [*22^e séance*] par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie. Ma délégation, qui a déjà clarifié sa position sur d'autres sujets,

limitera sa réponse au passage de cette intervention relatif au Territoire français des Afars et des Issas. Le Gouvernement français a reconnu solennellement la vocation à l'indépendance du Territoire français des Afars et des Issas le 30 décembre 1975. Il a rappelé et confirmé sa volonté de conduire ce territoire à l'indépendance dans le respect du principe de l'autodétermination, le 11 février 1976. Mon gouvernement n'a pas borné son engagement à l'affirmation d'un principe, il en a défini et précisé les modalités d'application. Certaines d'entre elles ont été déjà mises en oeuvre; je voudrais rapidement les rappeler.

237. Le Gouvernement français a décidé que la population exprimerait son choix en faveur de l'indépendance par la voie d'un référendum, conformément à la Constitution française. Le Gouvernement français a accepté la venue à Djibouti d'une mission d'enquête de l'OUA qui s'est rendue dans le territoire du 30 avril au 2 mai. Le Gouvernement français a favorisé les consultations entre les différentes formations politiques du territoire sans aucune exclusive. Ces consultations ont abouti le 8 juin 1976 à la signature d'une déclaration commune dans laquelle les trois formations politiques "déclarent vouloir pour le futur Etat une indépendance véritable dans le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale". Cette déclaration a été suivie, le 29 juillet, de l'élection d'un nouveau Conseil de gouvernement comprenant les représentants de toutes les formations politiques du territoire.

238. Ces mesures et ces nouveaux développements ne sont-ils pas la preuve de la bonne foi et de la sincère volonté du Gouvernement français de conduire le territoire à l'indépendance de manière pacifique et démocratique dans un climat d'union ? Peut-on y voir un manque de progrès concret, une intention délibérée d'induire en erreur et de retarder l'accès du Territoire français des Afars et des Issas à l'indépendance et à la souveraineté ?

239. Les prochaines étapes sont connues. Le Gouvernement français présentera au cours de la prochaine session du Parlement un projet de loi sur l'organisation du référendum pour l'indépendance du territoire. Ce référendum aura lieu dans les premiers mois de 1977 après la révision des listes électorales.

240. La France s'engage à respecter la décision du peuple de Djibouti, qui sera indépendant et se présentera comme Etat jouissant de la souveraineté internationale dans le courant de l'an prochain, comme l'ont affirmé les dirigeants des principales formations politiques. Il serait souhaitable que les Etats de la région fassent de même et confirment leur volonté de respecter l'indépendance et la souveraineté du nouvel Etat.

241. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans sa déclaration de cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda a essayé de réfuter certaines des affirmations du Ministre des affaires étrangères de mon pays lorsque ce dernier, dans sa déclaration du 27 septembre dernier [*6^e séance*], a dénoncé, de façon courageuse, les dangers que représente le terrorisme.

242. Si le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica n'était pas rentré chez lui et s'il était encore à New York, je

suis sûr qu'il se serait lui-même chargé de la réponse. En ma qualité de représentant permanent du Costa Rica, je prends donc la responsabilité de répondre, et, en premier lieu, je tiens à indiquer que je ne le fais pas pour ouvrir une polémique avec une autre délégation car, en dehors de ce qui est affirmé ici, la question d'Entebbe a déjà été jugée par l'opinion publique mondiale sur la base essentiellement des faits réels qui se sont produits là-bas. Ces faits en eux-mêmes décrivaient ce qui s'est passé à Entebbe et on ne peut pas dire que, parce qu'il a parlé de ces faits comme représentant le cas le plus récent et le plus spectaculaire du terrorisme international, le porte-parole du Costa Rica s'est écarté de la vérité.

243. Le représentant d'un pays libre et souverain comme le mien n'a certes pas à rougir d'avoir dit son admiration pour l'action de sauvetage entreprise par Israël, car cette action a porté un coup mortel au terrorisme et à ceux qui le soutiennent.

244. Le représentant de l'Ouganda a dit que ce qui s'était passé dans son pays pourrait peut-être bien se passer dans le mien. Je lui répondrai par un fait : en 1971, un groupe terroriste s'est emparé, sur l'aéroport international de la capitale de mon pays, d'un avion appartenant à une nation voisine. Ce groupe terroriste, comme de coutume, posait certaines conditions pour libérer les passagers qu'il détenait en otages. Le Gouvernement de Costa Rica refusa de négocier. La police de mon pays fut chargée de l'affaire et, par une brillante action, obligea les terroristes à se rendre, l'un d'entre eux étant tué dans cette action et les autres finissant en prison. C'était là le meilleur avertissement qui pouvait être donné aux terroristes que Costa Rica ne servirait jamais de sanctuaire pour leurs méfaits. A la suite de cette leçon, notre pays n'a plus jamais connu un cas semblable.

245. M. IDRIS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette de devoir prendre la parole en cette heure tardive, mais ma déclaration sera très brève. Le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau s'est référé dans sa déclaration au Timor oriental et je voudrais donc que la position de l'Indonésie soit précisée dans le procès-verbal.

246. Je voudrais rappeler au représentant de la Guinée-Bissau que la population du Timor oriental a exercé son droit à l'autodétermination de la manière qu'il a lui-même choisie et conformément à son système traditionnel et à ses institutions. C'est ainsi que le 17 juillet dernier, le peuple du Timor oriental a décidé de devenir indépendant par intégration à la République d'Indonésie, une décision que mon pays respecte totalement. En conséquence, la question du Timor oriental est devenue une affaire intérieure de l'Indonésie.

247. C'est la raison pour laquelle ma délégation rejette catégoriquement les allégations sans fondement qu'a faites ici le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau.

248. M. BENNETT (Etats-Unis (d'Amérique)) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec regret et un certain degré de perplexité que je monte à cette tribune pour répondre à des remarques que le Ministre des affaires étrangères du Panama a faites devant cette assemblée ce matin [23^e séance]. Permettez-moi de préciser un ou deux points.

249. Le Ministre des affaires étrangères du Panama a attaqué aujourd'hui le Président des Etats-Unis d'Amérique ainsi que son principal concurrent dans la campagne électorale actuellement en cours. Il s'est de plus attaqué à la crédibilité du Secrétaire d'Etat. Ma délégation a peine à comprendre comment de telles attaques contre des dirigeants des Etats-Unis peuvent accroître les perspectives d'une issue heureuse des efforts qui sont faits pour revoir les dispositions du traité actuellement en vigueur au sujet du canal de Panama.

250. Dans ses remarques de ce matin, le Ministre des affaires étrangères du Panama a fait un parallèle entre les entretiens sur le canal de Panama et les efforts qui se poursuivent actuellement pour apporter une solution aux questions de l'Afrique australe. Permettez-moi d'affirmer ici que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis est déterminé à poursuivre ses négociations en vue d'aboutir au gouvernement de la majorité en Afrique australe et à la reconnaissance des principes de la non-discrimination et de l'égalité politique. Ma délégation est déçue de voir le Ministre des affaires étrangères du Panama, ou qui que ce soit d'autre, faire planer des doutes sur ces efforts du Secrétaire d'Etat.

251. Le Gouvernement des Etats-Unis s'efforce, comme il l'a fait depuis longtemps, de mettre au point avec le gouvernement du Panama un traité pour la révision des arrangements actuels concernant le canal de Panama. Ce matin même, les journaux ont publié des articles indiquant que les Etats-Unis et le Panama avaient décidé de reprendre les négociations sur un nouveau traité dans les deux semaines qui viennent. C'est là une preuve de plus du fait qu'en pleine campagne politique le Président des Etats-Unis et son Secrétaire d'Etat s'efforcent sincèrement de mener à bien cette affaire.

252. M. KINENE (Ouganda) [*interprétation de l'espagnol*] : L'intervention qu'a faite tout à l'heure le représentant du Costa Rica a apporté la meilleure preuve du fait que ce représentant n'est rien d'autre qu'un porte-parole des sionistes devant cette assemblée. C'est précisément ce qu'a dit mon ministre des affaires étrangères lorsqu'il a répondu ici aux allégations erronées et mensongères proférées par le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica contre mon pays au cours de cette session de l'Assemblée générale. L'intervention du représentant du Costa Rica montre à quel point il est compromis avec les sionistes.

M. Montiel Argüello (Nicaragua), vice-président, prend la présidence.

253. La délégation de l'Ouganda une fois de plus demande à Dieu de pardonner à ce porte-parole du sionisme. Nous espérons que, dans un avenir pas trop lointain, nous pourrions entendre ici la véritable voix du peuple du Costa Rica, et non plus celle du porte-parole des sionistes. En attendant, nous affirmons que les paroles prononcées aujourd'hui par le représentant du Costa Rica ne traduisent pas les sentiments réels du peuple de ce pays, pas plus qu'elles ne traduisent les sentiments des autres peuples latino-américains.

254. M. HUSSEN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai écouté attentivement la déclaration que vient de faire le

réponse, où il a fait allusion aux remarques faites par le Ministre des affaires étrangères de mon pays dans la déclaration que celui-ci a prononcée devant cette auguste assemblée hier après-midi. Ces remarques faisaient elles-mêmes allusion aux observations faites par le Ministre des affaires étrangères de la France dans la déclaration que celui-ci avait prononcée le 29 septembre [9^e séance].

255. Parlant de ce qu'il a appelé le "Territoire français des Afars et des Issas", le Ministre des affaires étrangères de la France avait déclaré :

"La France a engagé un processus qui, par les voies de la démocratie, conduira à l'indépendance, si" — et j'insiste sur le mot "si" — "tel est le vœu de la population."

256. C'est en raison de cette déclaration inattendue, qui jette le doute quant au désir de la population du territoire de devenir indépendante, que le Ministre de mon pays a été amené à faire quelques commentaires. Voici ce qu'il a dit :

"L'aspiration du peuple du territoire à l'indépendance et à la liberté a été établie indubitablement . . . Mettre en doute l'aspiration du peuple du territoire à l'indépendance, à ce stade, ne peut donc être considéré que comme une tentative d'induire l'opinion publique en erreur et de retarder ainsi la réalisation des justes aspirations du peuple du territoire français." [22^e séance, par. 19].

257. Nous rappelons ici que l'Assemblée générale, dans sa résolution 3480 (XXX), a demandé à la France "d'accorder l'indépendance immédiate et inconditionnelle" et "de créer toutes les conditions nécessaires pour accélérer le processus d'indépendance".

258. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa treizième session tenue à Maurice, en juin de cette année, a lancé un appel analogue et a demandé à la France de régler le plus tôt possible les problèmes de nationalité et de réformer les listes électorales, afin d'organiser le référendum avant la fin de 1976.

259. La préoccupation de mon gouvernement n'est pas due seulement aux observations du Ministre des affaires étrangères de la France, que je viens de citer en partie, mais elle est due aussi au manque de progrès tangibles vers la création, comme le demande la résolution 3480 (XXX), des conditions nécessaires pour accélérer le processus d'indépendance.

260. Le démantèlement des fils de fer barbelés électrifiés et des champs de mines, la cessation des mesures de répression, la libération des prisonniers politiques, le retour dans leur terre natale des réfugiés et des expulsés, l'annonce d'une date précise pour l'indépendance, voilà quelques-unes des "conditions nécessaires" que l'Assemblée, dans sa résolution 3480 (XXX), estime indispensable à un transfert démocratique et pacifique du pouvoir au peuple du territoire.

261. Mon gouvernement espère sincèrement que la France mettra fin au présent climat d'incertitude et créera les conditions nécessaires en éliminant les obstacles, que j'ai en partie énumérés. Mon gouvernement réitère sa coopération sans réserve à cette fin.

262. M. ARAUJO (Guinée-Bissau) : Ma délégation est désolée de prendre la parole à cette heure tardive, mais, à la suite de l'intervention du représentant de l'Indonésie, elle doit faire la déclaration suivante.

263. Mon pays a été l'un des premiers à reconnaître l'Etat indépendant de Timor. Cette reconnaissance n'était pas une reconnaissance émotionnelle; elle se fondait sur des éléments que nous considérons et considérons toujours comme corrects.

264. Il faut rappeler ici que, dans sa lutte, notre peuple a fait face à plusieurs sortes de menaces. Il s'agissait certes de menaces d'ordre militaire, mais aussi de menaces d'ordre constitutionnel. A un certain moment, nous n'étions plus une colonie, mais une province. Or, nous constatons que le Timor oriental est lui aussi considéré comme une province, une province de l'Indonésie.

265. Nous ne pouvons pas accepter qu'une couverture constitutionnelle enlève à notre organisation le droit de continuer d'examiner en profondeur un cas qui est malheureux et qui se caractérise maintenant par une résistance continuelle du peuple timorais contre ce que nous considérons comme une agression.

266. Voilà ce qui a motivé les paroles et l'appel du Ministre des affaires étrangères de mon pays. Nous les réaffirmons et nous demandons à notre organisation de continuer d'analyser le problème de Timor afin que toute la lumière soit jetée sur cette malheureuse affaire.

267. M. ILLUECA (Panama) [interprétation de l'espagnol] : Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, notre bon ami M. Bennett, a fait une déclaration, dans l'exercice de son droit de réponse, dans laquelle il a pris la défense des deux candidats à la présidence des Etats-Unis.

268. Nous ne savons pas si M. Bennett est républicain ou démocrate, mais cela illustre bien que les Etats-Unis ont certaines normes à respecter devant la communauté internationale et qu'il conviendrait d'examiner avec soin. Parmi ces normes, il y a ce qu'on appelle la politique bipartisane et, dans le cas du Panama, il est évident que cette politique bipartisane prend une forme différente.

269. Vous vous souviendrez qu'il y a quelques semaines, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, a invité tous les représentants à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à une réception au cours de laquelle il a fait une déclaration. Il a dit : "Nous avons un arrangement global pour négocier, qui répond à la politique bipartisane des Etats-Unis. Quiconque se figure qu'après les élections il pourra obtenir des conditions meilleures se trompe, car les Etats-Unis maintiendront une position bipartisane."

270. Dans le cas de Panama, les négociateurs ne se sont pas réunis depuis mai, et ce qu'a souligné ce matin le Ministre des affaires étrangères de mon pays, c'est précisément cette situation intolérable à laquelle doit faire face un petit pays qui s'efforce, depuis 12 ans, de négocier avec les Etats-Unis, sans que, à la suite de ces négociations poursuivies avec des gouvernements alternativement démocrates et républicains, le problème de Panama ait encore pu trouver sa solution.

271. Aussi, lorsque le Ministre des affaires étrangères a évoqué ce matin cette affaire, c'était pour inviter la communauté internationale ainsi que l'opinion publique éclairée des Etats-Unis à se pencher sur le fond de ce problème douloureux, qui plonge tout un peuple dans une atmosphère d'angoisse et de souffrance et qui plante une épée en plein coeur de son territoire.

272. Telle est la situation, Monsieur Bennett, et il semble bien que cette politique bipartisane qu'affichent les Etats-Unis — qui, nous a-t-on dit, sont représentés ici par d'importants membres du Congrès appartenant aux deux partis — est aussi celle qui s'applique à l'affaire de Panama.

273. Nous pourrions certes parler ici des heures et des heures pour dépeindre le calvaire du peuple panaméen à l'époque où les hommes de la race blanche s'attribuaient un "rôle en or" alors que les hommes de la race noire devaient se contenter de ce qu'on appelait le "rôle en argent"; quand il y avait des cimetières pour les Blancs et d'autres cimetières pour les Noirs; quand une partie de notre territoire était occupé sans que des droits fonciers soient payés pour notre terre; alors aussi que nous savons que ce canal n'est pas dû intégralement à la position géographique du Panama, mais qu'il fonctionne grâce aussi aux eaux du fleuve Chagres — parce qu'en fait il s'agit bien d'un canal fluvial empruntant le cours d'un fleuve panaméen, mais c'est nous qui devons payer la note aux Etats-Unis pour la purification de nos propres eaux afin de pouvoir en consommer sur notre propre terre! C'est donc bien un calvaire pénible que nous avons évoqué ici. Et lorsque nous disons qu'il y a une similitude entre la situation de l'Afrique australe et la situation du Panama, c'est parce qu'elle existe réellement. En effet, il continue d'y avoir une grande discrimination sur notre terre, et ceux qui visitent le Panama et son isthme — qui, ainsi que le disait le ministre Boyd, devrait être un reflet et un miroir des relations hémisphériques — se rendent parfaitement compte de la situation véritable, qui est une situation intenable et la source permanente de tensions et de conflits.

274. En 1964, après des événements sanglants et alors que M. Johnson était président des Etats-Unis et que le président Chiari était à la tête du Panama, mon pays a rompu les relations avec les Etats-Unis. Pourquoi? Parce que son peuple avait été agressé sur sa propre terre; parce que les armes glorieuses des Etats-Unis étaient dirigées contre d'innocents civils; et parce que, lorsque nous nous trouvons dans une situation semblable, lorsque de telles armes sont dirigées contre nous, nous n'avons que nos poitrines à leur opposer et nous n'avons que notre sang à offrir pour défendre notre liberté. Nous sommes véritablement arrivés au bout de notre patience. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a posé une question dont l'interprétation n'a peut-être pas été parfaitement claire. Cette question était la suivante, et elle s'adressait à la délégation des Etats-Unis: pouvons-nous, nous Panaméens, croire que l'intention de décoloniser l'Afrique est sincère alors qu'existe en plein coeur de l'Amérique latine une situation coloniale poignante, sanglante, qui crée un sentiment d'indignation, de douleur et de peine dans toute l'Amérique latine, car, comme l'a dit ici un ministre des affaires étrangères latino-américain, tous les peuples et gouvernements de ce continent, sans distinction idéologique ou géographique, opposent pour cette affaire une personnalité

collective latino-américaine à la personnalité collective des Etats-Unis?

275. Puisque l'on a parlé ici du débat Ford-Carter, je dois dire que pas un seul Panaméen n'avait l'intention d'offenser l'une ou l'autre de ces deux éminentes personnalités nord-américaines. Par contre, ce qui nous offense, nous Panaméens, c'est de voir M. Ford et M. Carter s'engager dans une véritable concurrence pour savoir lequel des deux ressemble en fait le plus à quelqu'un qu'ils ont eux-mêmes qualifié d'irresponsable, c'est-à-dire qui ressemble le plus à Ronald Reagan. Voilà ce qu'a senti l'homme de la rue. Pourquoi? Parce que nous savons, nous, Latino-Américains, qu'en Amérique latine il y a encore de douloureuses séquelles de la guerre froide entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, il y a encore des situations parfaitement anachroniques, comme le cas de Panama, résultat de la politique de myope des Etats-Unis, nos voisins dans un même milieu géographique, et aussi un pays qui est notre client et dont nous sommes les clients, car l'Amérique latine est le troisième marché des Etats-Unis par ordre d'importance, après le Canada et l'Europe occidentale, et nous sommes parmi ceux qui leur achètent le plus en Amérique latine. Cependant, cette situation déplorable, offensante, condamnable, continue d'exister, et c'est ce que nous avons voulu souligner ici.

276. Je tiens à indiquer en toute sincérité et franchise que nous continuerons d'insister sur cette question jusqu'à ce que prenne fin cette situation coloniale qui n'a plus aucune raison d'être à notre époque.

277. Je terminerai en disant que la délégation du Panama se félicite de la déclaration qu'a faite M. Bennett selon laquelle les négociations vont se poursuivre. Mais nous voulons les voir suivre le chemin qu'elles doivent suivre: le chemin d'un compromis honorable, le chemin de l'engagement solennel et sacré qu'ont pris les Etats-Unis avec la déclaration en huit points, la Déclaration Tack-Kissinger, visant à abroger le traité de 1903 et à mettre au point un nouveau traité sur le canal, afin de mettre le plus rapidement possible un terme à la juridiction des Etats-Unis sur le territoire panaméen.

278. M. GEY (France): Je serai très bref. La délégation française a écouté avec attention la déclaration du représentant de la Somalie. Elle y répondra plus longuement, le moment venu, à la Quatrième Commission.

279. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*]: Si j'interviens à nouveau dans ce débat, ce n'est pas dans l'intention de prolonger un dialogue inutile avec une autre délégation. Je me vois cependant contraint de répondre à ce qu'a dit ici le représentant de l'Ouganda, car j'estime que ses paroles sont allées au-delà des limites habituelles que s'imposent ordinairement les représentants aux Nations Unies et qu'elles comportaient des termes offensants qui sont vraiment de nature à blesser mon pays et sa délégation.

280. Si le représentant de l'Ouganda a recouru à semblable argumentation, c'est probablement parce qu'il ignore complètement les réalités de mon pays. Je voudrais donc l'assurer que tant la délégation du Costa Rica aux Nations

Unies que le Gouvernement du Costa Rica sont les porte-parole authentiques du peuple costaricien, comme ils l'ont toujours été. Tenants d'une tradition qui consiste à appuyer les causes nobles et justes, nous avons combattu le colonialisme, la discrimination, la violation des droits de l'homme et l'on nous a toujours vus combattre du côté des justes causes. Cela découle du mandat authentique que le peuple costaricien a toujours donné à son gouvernement et que personne ne saurait mettre en question dans cette salle.

281. Fort heureusement, et grâce à ce mandat, mon pays connaît un régime de liberté et de démocratie authentique. Nous avons des consultations populaires périodiques, grâce auxquelles nous avons toujours un gouvernement élu qui gouverne au nom du peuple. Et fort heureusement aussi, nous ne sommes jamais tombés dans la disgrâce d'avoir des présidents à vie.

La séance est levée à 19 h 25.